



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



N. Revol, 2006

■ Aux environs des alpages de la Vieille Route.

Dans la combe du Merlet

NUMÉRO 139

MARS 2007

2,60 EUROS

Un enneigement désastreux

Comme pour l'ensemble des stations de ski françaises, la saison hivernale a été marquée à Saint-Colomban par un important déficit d'enneigement.

Les mois de novembre et de décembre ont été particulièrement doux. En novembre, la moyenne des températures était supérieure de 3 à 4 °C par rapport aux valeurs habituelles et la pluviométrie était déficitaire de 40 à 50 %. En décembre, les températures étaient excédentaires de 2 à 3 °C et les précipitations déficitaires de 20 à 40 %. En janvier les précipitations ont été normales mais les températures toujours excédentaires de 2,5 à 3 °C. On a également observé une grande variabilité : à Saint-Colomban on est ainsi passé, en 24 heures, de +3 °C à -12 °C.

Compte tenu de ces températures, la production de neige de culture a été quasi nulle en novembre. En décembre, la production réalisée au dernier moment, juste avant les vacances de Noël, a permis l'enneigement de l'Ourson et d'une partie de la piste de l'Ormet (liaisons vers l'auberge du Coin et le bas de l'Ormet). En conséquence, l'ouverture de l'Ourson s'est faite le 23 décembre, et celle de l'Ormet « inférieur » le 24, tandis que le 26 décembre était ouverte une partie de la piste de La Pierre avec le téléski de Rogemont.

Suite à une chute de neige providentielle (2 janvier), le secteur Bellard a pu ouvrir début janvier. Mais pas pour longtemps : le 12 janvier le retour vers la station devient

impossible à cause du manque d'enneigement sur la piste des Bouyans. Le secteur de Bellard est alors ouvert une journée pour la clientèle venant des autres stations des Sybelles. Finalement, l'enneigement étant bien trop



■ Un renfort inefficace.

médiocre le domaine de Saint-Colomban ferme totalement à partir du 13 janvier. Le 17 il pleut jusqu'en Sembuis et le 19 il y a des pâquerettes au Martinan...

A la fin du mois de janvier, quelques petites chutes de neige (25 à 30 cm le 23 janvier) et une vague de froid courte mais intense (-9 °C et même -14 °C à Lachal le 27 et 28 janvier) permettent la plus grosse partie de la production de neige de culture de cette saison et la réouverture complète du domaine le 26 janvier.

Le 30 janvier l'équipe des remontées mécaniques a déploré l'accident de travail de Jean-François Motes (le nouveau directeur de Saint-Colomban) lors d'une intervention dans les pentes sous le télésiège de la Charmette.

Le mauvais enneigement général de cette saison s'est fait le plus ressentir à nouveau sur la piste des Bouyans qui relie le secteur de Bellard au secteur de l'Ormet. Début février, qui est très beau, des corvées d'enneigement sont réalisées : y participe le personnel de la société d'exploitation (Satvac) ainsi que des bénévoles. Mais rien n'y fait. Le 5 et 6 février l'accès sur le secteur de Bellard est fermé depuis Saint-Colomban mais maintenu à partir des autres sites des

Sybelles. Le 13 février il tombe 20 cm de neige au Chef-Lieu mais le redoux s'installe immédiatement et il pleut tout l'après-midi du 14 jour où le secteur Bellard est fermé totalement.

A l'occasion de ces épisodes, on entend parler ici ou là d'un investissement nécessaire pour compléter le réseau d'enneigement artificiel sur la piste des Bouyans. Rien d'officiel cependant pour le moment...

On peut noter également des périodes de vent violent tout au long de la saison qui ont souvent provoqué des fermetures de remontées mécaniques sur les Sybelles et des déclenchements préventifs d'avalanches plus conséquents. Mais aucun accident grave concernant la clientèle n'a été relevé sur le site de Saint-Colomban.

Le 24 février il pleut toute la journée et on trouve des primevères aux Roches...

Enfin, fin février il tombe 30 cm de neige mais on relèvera aussi, au Premier-Villard, 160 mm de pluie tombée entre le 27 février et le 3 mars... Le 6 mars l'Epinette est fermé et Rogemont à demi fermé. En Bellard on skie et les pistes sont bonnes. Mais le retour vers l'Ormet est de plus en plus difficile...

Le 6 mars, à l'initiative de la commune de Saint-Colomban, une centrale d'enneigement artificiel à haute température, spécialisée dans les manifestations urbaines, arrive à Saint-Colomban. Cette mini-centrale de neige de culture est installée dans une semi-remorque. Elle ne

produit qu'une petite quantité journalière de « neige » dont la qualité, plus proche de la glace pilée, s'avère vite non satisfaisante (qui plus est, l'un de ses deux moteurs grille...). Ce système équipe les fameux sites hors montagne de réplique de piste de ski alpin

(qu'on appelle des « ski-dôme ») dont le plus spectaculaire est basé à Dubaï... Ce camion restera 3 jours à Saint-Colomban.

Finalement la station de Saint-Colomban a fermé le 16 mars, à la veille d'un refroidissement qui a apporté quelques centimètres de neige, mais bien peu et bien tard pour laisser espérer un prolongement de la saison qui aurait été sans doute coûteux pour la société d'exploitation du domaine skiable en l'absence ou presque de clients.

Les autres stations des Sybelles devraient fermer le 22 avril.

Dans un article du *Dauphiné libéré* du 8 janvier 1964, intitulé La vallée des Villards est une « mine d'or blanc » à exploiter, on peut lire ceci : « On a pu voir durant les récentes vacances de Noël et du jour de l'An, des groupes de jeunes venus en vacances pratiquer le ski aux Echets grâce à la navette de car Martin-Cocher. L'implantation de téléskis, hôtels et chalets donnerait un essor certain à cette vallée que certains veulent sortir d'une profonde léthargie »

ANIMATIONS

Un programme largement perturbé

Le faible enneigement, déjà dommageable pour l'économie, a également pénalisé les animations programmées par la Maison du tourisme au moment où celles-ci étaient sans doute les plus nécessaires pour distraire des touristes en manque de ski.

Pourtant un effort avait été consenti avec l'embauche (15 jours pour les vacances de Noël et 15 jours en février) d'un animateur stagiaire (Sébastien Dupraz, 26 ans, titulaire d'un master en sciences et techniques des activités physiques et sportives) chargé de co-organiser, entre autres activités, les courses de luge, les soirées cinéma, et les journées grand Nord. Mais une douceur inhabituelle est venue tout perturber.

Ainsi, des 4 journées grand Nord prévues (avec baptême de traîneaux tirés par des chiens suivi par des séances de cinéma sur le même thème) 2 ont été annulées par manque de neige. La patinoire n'a jamais fonctionné (il y a bien eu de la glace à un moment de l'hiver mais personne pour l'entretenir) et les tournois de balai-ballon qui devaient s'y dérouler ont été annulés tout comme a été annulée la course de ski du Club des sports (prévue le 11 février). Le Club des sports dont l'entraîneur n'a probablement pas pu entraîner autant que souhaité les membres du club.

Les 4 séances de cinéma grand Nord ont peu fait recettes (45 personnes pour celle ayant le mieux marché mais plus souvent 15 personnes en moyenne) l'une s'étant même déroulée devant 3 spectateurs...

Néanmoins des après-midi maquillage se sont déroulés tous les mardis au bâtiment d'accueil et ont attiré pas mal d'enfants. Des concours de luge ont été organisés avec l'association ABA et 4 descentes aux flambeaux ont eu lieu organisées par la Maison du tourisme, l'Ecole de ski, les remontées mécaniques et le Club des sports (avec vin et chocolat chauds).

A cette occasion 50 flambeaux (avec des pains de bougie) ont été achetés par la Maison du tourisme et l'Ecole de ski pour remplacer les anciens plus « dangereux » car confectionnés artisanalement. Spécificité villarinch : les touristes participent à ces descentes alors qu'ailleurs ce sont les moniteurs, les membres du ski club local et le personnel des remontées mécaniques qui forment le groupe des participants.

La fréquentation a-t-elle pâti de cet hiver le plus doux depuis bien longtemps ? Christian Chassagne, directeur de la Maison du tourisme, estime que oui, même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Car tout l'automne on a noté une baisse des demandes d'hébergement par rapport aux années précédentes. Et finalement sur l'ensemble de la saison (disons 11

■ La Sybelles-Villarinch

« A défaut d'avoir été un rendez-vous sportif réussi, la 8e Sybelles-Villarinch fut cette année un beau moment de convivialité. » C'est ainsi que le site Internet de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) résume la course de ski de montagne du 4 mars dernier à Saint-Colomban.

Les conditions climatiques difficiles de la semaine précédant la compétition (neige instable et lourde en altitude) avaient contraint les organisateurs de l'épreuve (Maison du tourisme et club alpin français de Maurienne sous la responsabilité de Alice Lauga, directrice de course) à tracer un parcours de repli.

Malheureusement, et malgré les indications données par Philippe Taravel aux 135 coureurs avant le départ (itinéraires, manque de neige en certains endroits, passage sur les pistes damées, itinéraires croisés, etc.), de nombreux concurrents ont commis des erreurs de parcours... Dans ces conditions, et en accord avec la commission nationale des sports de neige de la FFCAM, la Sybelles-Villarinch ne comptera pas pour le classement national 2007.

Naturellement, cette absence de classement a rejailli sur la distribution des prix qui s'est faite au mieux, autour des responsables de la Maison du tourisme, en présence de M. Chapellaz, vice-président du Sivav, Michel Brunet, président de Sybelles promotion, et Michel Donda, seul élu villarin à s'être déplacé pour soutenir les six bénévoles (dont trois de Grenoble...) qui ont donné de leur temps libre pour qu'une telle manifestation puisse encore se dérouler aux Villards.

semaines jusqu'au 16 mars, jour de fermeture) le taux de remplissage des 17 gîtes publics gérés par la Maison du tourisme doit approcher les 30 %. Avec des taux plus élevés sur les deux semaines de février communes aux deux zones de vacances.

Mais le manque de neige risque d'avoir des conséquences à plus long terme et il faudra voir l'an prochain comment vont marcher les réservations. Cependant selon M. Chassagne, les causes de ces baisses de fréquentations sont autant structurelles que conjoncturelles. « En effet, la station manque de lits touristiques et le futur de la station, été comme hiver, passe par un accroissement sensible du nombre de lits, le seuil à atteindre pour la vallée étant de 1 000 lits supplémentaires. » [...] « Certes La Perrière remplit pleinement son rôle de résidence touristique, mais une partie des 800 lits touristiques de la vallée est constituée par des gîtes dans lesquels il n'y a pas assez de rotation de clientèle et de nouveaux touristes, car souvent les touristes des gîtes réservent d'une année sur l'autre. Ce sont de bons skieurs et, depuis toutes ces années, plus que des touristes, presque des propriétaires en multipropriété une semaine par an du même gîte depuis des années. Il s'en suit que leur niveau de ski et leur connaissance de la vallée font qu'ils ne fréquentent pas ou peu ni l'école de ski ni la Maison du tourisme ni la Maison du patrimoine par exemple. Enfin, leurs attentes sont sans doute d'un autre niveau d'exigence que celles d'un touriste à la semaine ». Et d'émettre une proposition : que les réservations des gîtes d'une année sur l'autre ne soient plus possibles : « La période d'ouverture des réservations des gîtes serait début mai pour l'hiver et fin février pour l'été ».

Cette idée ne fait pas l'unanimité. Pour certains, il serait plus difficile de conquérir de nouveaux clients (car la concurrence est rude et la station de Saint-Colomban n'est pas la mieux placée dans ce domaine) que de conserver une clientèle fidélisée.

Cette question sera probablement l'une des premières qu'aura à trancher le prochain conseil d'administration de la Maison du tourisme, l'actuel terminant son mandat début avril. A ce jour, et malgré un appel d'offres par voie d'affiche, quatre personnes seraient candidates pour être membres du conseil d'administration dont le nombre statutaire est 6 et dont la liste définitive sera arrêtée par le conseil de la communauté de communes. Faut-il voir là une preuve du manque d'enthousiasme des Villarins pour cet outil de développement ou l'expression de leur lassitude devant le peu d'empressement que l'on met à solliciter concrètement leur avis ?

DOMAINE SKIABLE

La piste de retour en question

Les moniteurs de l'Ecole de ski (ESF) de Saint-Colomban(*), le personnel des remontées mécaniques et les commerçants sont sans doute les mieux placés pour mesurer les conséquences d'un enneigement catastrophique pour la saison d'hiver.

Pour l'un de ces professionnels du tourisme, « *s'il y a déjà eu des saisons sans neige, l'hiver 1963-1964 par exemple, rares ont été celles sans froid* ». D'où la difficulté de produire de la neige avant la saison (deux fois moins cette année que l'an dernier) et neige d'autant moins bonne qualité qu'elle a été produite sur un sol à peine gelé, et que des épisodes pluvieux intenses ont fortement entamée.

Aux premiers froids tardifs du mois de décembre, peu de temps avant les vacances scolaires, pendant quelques dizaines d'heures, la production n'a pas pu s'opérer correctement à cause de quelques problèmes techniques.

Mais peut-on faire de la neige de culture dès qu'il gèle ? Il semble bien que non notamment quand un petit gel arrive (0 °C / -3 °C) après une période de plusieurs jours de températures chaudes ; dans ces conditions climatiques les canons à neige ne peuvent pas fabriquer de la bonne neige de culture. Quand à la « panne », si elle a fait perdre quelques heures de production, ce qui en début de saison peut-être dommageable, rien ne permet d'affirmer si, évitée, elle aurait permis de sauver davantage la saison.

L'activité de l'ESF a été bien moindre que l'an passé (on parle de - 40 %) avec pas de travail en décembre (les premières chutes de neige datent du 2 janvier), puis arrêt de 15 jours en janvier, un bon mois de février et arrêt définitif le 16 mars. Ce qui est préjudiciables aux saisonniers : ceux du pays naturellement, pour la plupart double actif, qui comptent sur cette activité hivernale pour compléter leurs revenus, mais également ceux qui ne sont pas Villarins et qui pourraient finir par vouloir aller l'an prochain travailler sur les autres stations (Val Thorens, Les Arcs, etc.) qui ouvrent début décembre et finissent à Pâques. Ce qui risque « *de créer un turnover qui nécessitera des formations continues pour faire connaître aux nouveaux le domaine skiable, le matériel, afin qu'ils soient efficaces à leur poste et dans les premiers secours* ».

Cette baisse d'activité, toujours selon les professionnels du ski, va se faire d'autant plus sentir que « *déjà il faut dire que le niveau des skieurs s'est élevé. Concernant les Villarins qui ont une attache aux Villards, ils savent skier et donnent bien souvent eux-mêmes des cours aux enfants ou petits-enfants. Par ailleurs, il y a moins pour ne pas dire plus de classe de neige comme à la cure ou à l'école de Lachal avec Joël Lemoigne. Et donc c'est par l'afflux de nouveaux skieurs et de nouveaux touristes que peut vivre la station. Aujourd'hui plus rien de tout cela : en comparant ces 2 périodes, que nous apportent l'effet Sybelles ? On peut estimer sans se tromper beaucoup que Saint-Colomban est la station qui profite probablement et pour l'instant le moins de l'effet Sybelles.* »

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84



GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

Pour les gestionnaires,
il est urgent d'attendre...

Malgré un enneigement aléatoire, pendant les 4 semaines de vacances scolaires de février, la fréquentation des pistes a été telle que s'est de nouveau posée la question de la capacité des remontées mécaniques à répondre à la demande, le goulot d'étranglement du domaine villarin étant le téléski du Mont-Cuinat où parfois il fallait attendre une demi-heure ou trois quarts d'heure.

Ce qui a provoqué la colère des skieurs des autres stations des Sybelles qui, compte tenu du coût du forfait pour le domaine complet (33,50 €), ne supportaient pas d'attendre en Bellard une partie de la journée. Heureusement que la piste du col de Bellard et la possibilité, cette année, de skier en Longecombe avec le forfait Saint-Colomban ont contribué à désengorger ce téléski qui ne supporte pas la comparaison en terme de capacité avec les autres remontées du secteur.

Cela dit, l'adéquation des pistes et des remontées mécaniques à la fréquentation, notamment en période de congés scolaires, reste la préoccupation de toutes les stations des Sybelles si l'on en juge par les nombreuses questions posées par les internautes sur le forum de discussion des Sybelles. Si bien qu'il a fallu que les directions des remontées mécaniques répondent.

Extraits : « *Effectivement nous prenons conscience [...] des attentes sur les appareils de liaison du domaine et nous travaillons à améliorer cette partie du domaine skiable comme nous travaillons à l'amélioration des autres parties du domaine skiable. [...] D'autant que, selon les études, il avait été envisagé [...] un taux de pénétration du produit "grand domaine" d'environ 30% de la clientèle sur notre domaine [...] alors qu'il est de plus de 50 %.* »

Christophe Mayoux

« *A ces égards les téléskis étaient l'investissement qui collait le mieux en terme d'aménagement mais aussi du point de vue environnemental et financier, pour des structures de la taille de nos sociétés, et en terme de capacité de transport de skieurs. Mais aujourd'hui nous sommes victimes de notre succès et cherchons des moyens pour remédier à la forte affluence de clientèle que nous connaissons. Nous vivons de surcroit cet hiver une augmentation des flux en altitude due aux conditions d'enneigement que nous avons connu sur le début de saison.*

« *Nous avons lu que nous "traînions" à réaliser des investissements ou que nous cherchions simplement à nous en mettre plein les poches. Pour répondre à ces internautes voici quelques éléments. Vu le prix d'une remontée mécanique (quelques centaines de milliers d'euros pour un téléski et plusieurs millions d'euros pour un télésiège débrayable et des montants similaires pour des programmes d'installation d'enneigeurs) nous devons prendre le temps d'observer l'utilisation du domaine par les clients sinon nous installerions des appareils dont la nécessité ne serait pas réelle et nous arriverions à une forêt de pylônes. De plus, les investissements qui ont été réalisés pour interconnecter les stations ont été réalisés en commun par les sociétés d'exploitation des différentes stations [...], donc aucune des stations ne traînent plus les pieds ou cherche à en défavoriser une autre.*

« *Aujourd'hui aux Sybelles les sociétés d'exploitation ont un taux d'investissement entre 30 et 40 % de leur chiffre d'affaires alors que la moyenne nationale est de 17 % et qu'il est inférieur à 25 % à Courchevel. »*

POINT DE VUE

Pour une commission domaine skiable

« participative »^(*)

Je suis membre de la commission municipale « domaine skiable » depuis l'automne 2001. J'ai fait cette démarche dans un souci de participation, d'implication et d'échange sur un domaine (skiable...) qui me semble stratégique pour le développement touristique et, en particulier, celui hivernal qui est, par son équilibre avec l'été, un fort vecteur pour l'avenir.

Cependant, je lis dans les comptes rendus des réunions du conseil municipal de Saint-Colomban les points suivants :

- une extension du réseau de canons à neige est envisagée en Bouyans (piste de liaison entre le domaine de Bellard et le site de l'Ormet), mais les contraintes techniques ne la positionne pas comme prioritaire ;

- une étude est demandée pour le chiffrage d'une télécabine (initialisée par Jacques Maurino), mais sans suite ;

- le déplacement du bâtiment des dameuses est enclenché, mais avec quelle concertation pour l'optimisation de sa localisation ?

- à la signature (automne 2005) de la nouvelle convention avec le délégué de service public (Satvac), il est question d'augmenter le débit du téléski du Mont-Cuinat par un doublement de ce téléski. Mais je découvre dans un compte rendu de réunion du conseil municipal qu'il serait mieux de mettre un télésiège, de déplacer pour cela celui de la Charmette et de... etc., etc.

Par conséquent, je m'étonne de n'avoir

reçu à ce jour aucun document, ni avoir été invité à aucune réunion ni cession de travail dans le cadre de la commission depuis l'implantation du télésiège du col de Bellard (2002).

D'ailleurs, lors de cette dernière réunion, qui faisait suite à la réimplantation du téléski de l'Ormet (ex-téléski du Coin) réalisée un an auparavant (2001), il avait été confirmé par M. le maire lors du debriefing que l'implantation d'un mini-téléski type Epinette serait mise en place l'année suivante (soit en 2003).

Cet engagement de réalisation devait permettre, à très faible coût, de « gommer » l'inconvénient du déplacement du téléski du Coin qui bloque la connexion avec le haut du télésiège de l'Ormet, en venant de Bellard ou de Pierre Ramus.

Lors des précédentes relances auprès de M. le maire concernant la commission domaine skiable, celui-ci m'a rétorqué que le domaine skiable était terminé depuis la liaison, opérationnelle en 2003.

Sans vouloir polémiquer, et tout en restant membre de cette commission domaine skiable, je doute cependant du fonctionnement des commissions « participatives » qui, en l'état, tue dans l'oeuf toutes les bonnes volontés.

Stéphan Pezzani

(*) NDLR : ce texte est repris d'une lettre ouverte adressée par Stéphan Pezzani au maire et aux conseillers municipaux de la commune de Saint-Colomban (10 février 2007).

Gaston Maulin : « Veiller aux hivers sans neige »

Dans son numéro de février 2007, le magazine de la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie (CCI), *Partenaires Savoie*, a publié à l'occasion du lancement de l'opération Réseau Montagne un dossier consacré à quelques stations. A Aussois qui « cultive le raisonnablement durable », à La Norma qui « diversifie son hiver » et aux Karellis « image d'une montagne économiquement abordable ».

Dans l'article consacré aux Sybelles (intitulé *Les Sybelles : une vocation de levier économique sur la vallée*) la revue de la CCI affirme que « La politique des grands domaines s'est ancrée en Maurienne » et que « les Sybelles sont aujourd'hui plus qu'une interconnexion de domaines skiables : la destination joue à l'égal d'autres vallées et continue sur sa lancée ».

Avec 11 000 lits réalisés et mis en location depuis cinq ans, ce qui porte le total de lits des Sybelles à 39 000, le domaine des Sybelles compte désormais dans le domaine des sports d'hiver, 10 ans après la réalisation de la jonction par l'Ouillon des domaines skiables de Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves avec ceux de Saint-Colomban, La Toussuire, Le Corbier et Les Bottières. « La clientèle exige un minimum, à commencer par ne pas scinder les groupes entre plusieurs hébergeurs », observe Gaston Maulin, maître d'œuvre de cette restructuration qui englobe également les villages de Saint-Alban, Jarrier, Albiez-le-Jeune et la station d'Albiez-Montrond (par la route).

Dans cette interview, Gaston Maulin y évoque « encore 6 000 lits banalisés à réaliser sur l'ensemble du domaine », notamment dans la vallée des Villards où un millier d'unités devrait être construit, la moitié mi-année 2007, la seconde en 2008. Et de faire les comptes : 1 000 autres lits au Corbier, 2 000 à La Toussuire, 1 000 à Saint-Jean-d'Arves et probablement 1 500 lits à Saint-Sorlin-d'Arves qui compte déjà 5 000 lits banalisés et qui devient la station pilote des Sybelles. Néanmoins, pour les Villards,

M. Maulin, qui a indiqué récemment (24 mars) avoir obtenu un « *permis pour 1 200 lits* », n'est pas encore (à ce jour) propriétaire des terrains nécessaires à la réalisation de ces lits banalisés.

Pour le bulletin de la CCI : « Ce programme immobilier d'envergure, basé sur un effort financier de 200 millions d'euros, ne va pas sans une seconde exigence : les remontées mécaniques » pour lesquelles 10 millions d'euros supplémentaires seront bientôt apportés. Plus précisément, l'auteur ajoute : « *D'ici deux à trois ans, un télésiège débrayable devrait relier le sommet du Corbier à l'Ouillon ; un autre équipera le Plan du Moulin tandis que trois téléportés devraient voir le jour à Saint-Sorlin dans six à sept ans.* »

Côté enneigement artificiel, et alors que la piste de retour en Bouyans a encore été le point noir du domaine skiable villarin, « de nombreux retours aux stations sont désormais enneigés artificiellement (comme 15 % environ des domaines), et Gaston Maulin se préoccupe des hivers sans neige. Le programme global consacré aux Sybelles et ses 310 kilomètres de pistes se monterait à 62 millions d'euros, par l'investissement notamment de 7 télésièges débrayables et bientôt neuf (5 millions d'euros l'unité) ». Selon Gaston Maulin : « Il faudra encore investir 30 millions d'euros en 3 ans pour atteindre la rentabilité et soutenir les investissements lancés. »

D'après *Partenaires Savoie*, le programme des Sybelles « sera alors réalisé à 95 %, avec un impact certain au niveau du chiffre d'affaires (passé de 7 millions d'euros en 1997 à 20 millions d'euros en 2005) ». Une fréquentation en hausse qui devrait profiter au tissu commercial des communes de l'Arvan-Villard comme en témoignent déjà les ouvertures récentes d'une galerie marchande et d'un cinéma à Saint-Jean-d'Arves, ou l'ouverture d'un petit centre commercial et d'une discothèque à Saint-Sorlin.

Christophe Mayoux

[source : *Partenaires Savoie*, numéro 54, février 2007]

POINT DE VUE

Quel avenir pour les Villards ?

Peut-on se poser la question ?

A l'âge de la retraite, et après avoir passé plus de 30 ans de vie active et professionnelle à Saint-Colomban, je me pose cette question.

Après avoir créé, avec une poignée d'amis, le comité des fêtes, la fête du 15-Août et d'autres activités (sorties en montagne, cinéma, soirées et repas dansants, etc.) sans salle des fêtes, avec simplement une bâche pour abriter tout ce beau monde !

Après avoir relancé le ski club, entraîné et emmené les jeunes, organisé les cours de ski aux enfants de l'école primaire, créé l'école de ski, tout ceci gratuitement et sans subvention.

Après avoir créé deux UTN, Bellard et l'Ouillon, un domaine skiable et une extension extraordinaire et inespérée pour la vallée des Villards, aucune remarque positive n'a été faite. Par contre on m'a fait le reproche de ne pas avoir créé de lit. Quel reproche !

Pourtant qui a contribué à la réalisation des Sybelles ? Qui a acquis 50 000 mètres carrés de terrains prêts à bâtir ? Et pourquoi ces six dernières années rien n'est construit ? Quelle est donc la volonté

té actuelle ?

Le 16 mars dernier les remontées mécaniques de Saint-Colomban ont fermé. Faute de neige ? Non ! faute de volonté. Faute de n'avoir pas poursuivi l'entretien et l'aménagement du domaine skiable.

A qui la faute ? A l'exploitant du domaine skiable ? Non, certainement pas ! car au cours de ces années tout le personnel a toujours tout fait pour accueillir le public. Le damage, l'entretien, la surveillance quotidienne ne sont pas à mettre en cause. Mais l'exploitant se trouve impuissant face à une inertie et une volonté de ne pas avancer. Résultat : la station ferme prématurément.

Après six années d'immobilisme dans le développement d'avenir, peut-être qu'au cours de la septième année providentielle verrons-nous sortir quelque chose de plus utile, autre que la luxueuse Maison du tourisme, la chapelle de La Pierre et le cimetière, pour l'avenir des Villarins.

Maurice Bozon(*)

(*) Maurice Bozon a été maire de Saint-Colomban de 1995 à 2001.

POINT DE VUE

Immobilier ou immobilisme ?

Mais où sont donc les chalets qui devaient fleurir ou pousser comme des champignons comme l'avait annoncé Alfred Bozon, alors maire de Saint-Colomban, lors de l'inauguration des pistes de l'Ormet ?

L'extension du domaine skiable, entre 1995 et 2001, vers la combe de Bellard et l'Ouillon semblait pourtant prometteuse d'un nouvel élan pour le développement villarin. On pouvait donc raisonnablement s'attendre à ce que l'immobilier suive afin de rentabiliser les investissements réalisés, de satisfaire le nouveau gestionnaire des remontées mécaniques et d'ouvrir la voie à des possibilités d'emploi pérennes dans la vallée.

Mais si de grands travaux ont été entrepris dans la plupart des hameaux de la commune, et si quelques aménagements ont eu lieu à La Pierre (2002), aucun lit n'a été construit. Le site de La Pierre ferait-il partie d'une zone protégée ou la création de lits au pied des pistes poserait-elle problème ? A moins que la volonté politique d'avancer sur ce dossier n'existe pas réellement... comme s'il y avait peu de différence entre immobilier et immobilisme.

Si je me permets de faire publiquement ces remarques sur un dossier que d'aucun juge avec raison comme très important pour la vallée, c'est qu'un certain nombre de jeunes attachés à leur pays aspirent à y rester ou même à y revenir.

Au siècle dernier, les jeunes villarins étaient obligés de s'expatrier pour fuir des conditions de vie plus que difficiles. Aujourd'hui, grâce aux retombées financières apportées par la création du district de la vallée des Villards, les nouvelles générations pourraient se voir offrir un avenir plus prometteur de la part de leurs aînés soi-disant plus expérimentés ou de leurs représentants plus

jeunes.

Elles pourraient aussi être considérées avec plus de respect et être davantage associées à des décisions qui finalement les concernent au premier chef ; et cela même si la création de lits ne concerne pas directement les finances communales ou communautaires.

On se demande où en est la réflexion d'ensemble. Il est dommageable que les décisions prises par une poignée de personnes dont l'avenir n'est plus en jeu, engagent des dépenses si peu porteuses d'espoir, financées qui plus est par des emprunts. Car on a effectivement eu recours à l'emprunt pour boucler le budget 2006. En sera-t-il de même chaque année ? Et pour quoi faire ? Envisage-t-on la création d'une troisième école (bâtiment Tardy acheté à La Pierre dans ce but et école effective de Lachenal) ? Envisage-t-on la création d'un troisième garage à dameuses ? Envisage-t-on un troisième déplacement de la Maison du tourisme ?

Plus sérieusement, on peut se demander s'il y a une réelle volonté de mettre en harmonie les possibilités de développement et d'accueil qu'offrent les différentes structures mises en place depuis plusieurs années avec les atouts d'une vallée comme celle des Villards.

On peut en douter quand on continue de dévaloriser les quelques rares zones de valeurs qui existent (par des fumières, parkings, etc.), ou quand on voit tout le temps perdu en querelles stériles pour se répartir des sièges à la communauté de communes. Sans parler de l'appel au secours lancé à Sainte-Marie-de-Cuines comme si on attendait que le salut vienne de l'extérieur.

Non vraiment il serait plus judicieux de faire confiance à ses propres atouts pour enfin dynamiser le pays villarin.

Yves Bonnivard

MAISON DU TOURISME

Les nouveaux locaux inaugurés

Présidée par Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, l'inauguration de l'agrandissement de la salle des fêtes et des nouveaux locaux de la Maison du tourisme

a eu lieu le 24 mars à 10 h 30 en présence de Michel Bouvard, député de Savoie, conseiller général, Daniel Dufrêne, conseiller général, et Bernadette Laclais, conseillère régionale.

Etaient également

présents, Dominique Giffon (architecte du projet), Jacky Balmain (président du Sivav), les maires de Saint-Colomban et de Saint-Alban, de nombreux conseillers municipaux villarins ainsi que 70 personnes environ.

Financée par la communauté de communes cette opération, dont le coût est



■ Une salle des fêtes rénovée.

travers le projet de l'Ouillon, devenue Les Sybelles, a d'abord été rendu possible par l'accord et la volonté de la commune de Saint-Colomban, d'où la logique d'accompagnement de ce qui se réalise ici ».

Outre la Maison du tourisme avec accueil, bureaux, espace montagne, et la salle des fêtes, le bâtiment abrite aussi une bibliothèque intercommunale.

Après les discours convenus et la visite des lieux, les participants se sont retrouvés autour d'un buffet offert par la communauté de communes.

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilé
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobilier
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Mégéiaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

DÉBAT

Le changement du climat et le développement touristique

La question du réchauffement climatique est au cœur de l'actualité. Le film « Une vérité qui dérange » réalisé par Al Gore, ex-vice-président des Etats-Unis, le pacte écologique de Nicolas Hulot et la dernière conférence du groupe d'experts intergouver-

nemental sur l'évolution du climat (GIEC) à Paris, début février, ont confirmé la gravité des changements que nous allons subir. Le dérèglement climatique aura des conséquences directes au bout du monde mais aussi dans la vallée des Villards, ques-

tionnant son modèle de développement fondé sur le ski. Par ailleurs, les changements sociologiques d'une clientèle moins intéressée pour « dévaler les pistes de 9 h à 17 h » vont également nécessiter une réflexion sur le développement du « tout ski ».

Un phénomène mondial...

L'effet de serre, vital pour notre planète, constitue désormais une menace. Selon le GIEC, la concentration en gaz à effet de serre va continuer à augmenter, conduisant à une élévation des températures. Les conséquences seront dramatiques : les ressources en eau vont se déséquilibrer, les catastrophes « naturelles » se multiplier, la biodiversité se réduire... Entre 1980 et 2005, 15 000 catastrophes naturelles ont eu lieu dans le monde dont 85 % d'origine climatique. Sur cette période, les dommages couverts par les assurances se sont élevés à 390 milliards de dollars. Dans les Alpes, 500 catastrophes naturelles ont eu lieu pour 57 milliards de dollars de dégâts.

Mais l'augmentation de la température moyenne n'est pas homogène. L'Arctique se réchauffe 2 à 3 fois plus vite que le reste de la Terre. En France, le réchauffement est plus important dans le Sud. Depuis les années 80, les températures dépassent de plus en plus les moyennes antérieures. Ainsi, depuis 1860, 10 des 11 dernières années écoulées ont été les plus chaudes jamais enregistrées. En 2060, un été similaire à celui de 2003, dont la température a dépassé de 3 °C la moyenne (ce qui est considérable), sera considéré comme un été normal...

...et des conséquences locales

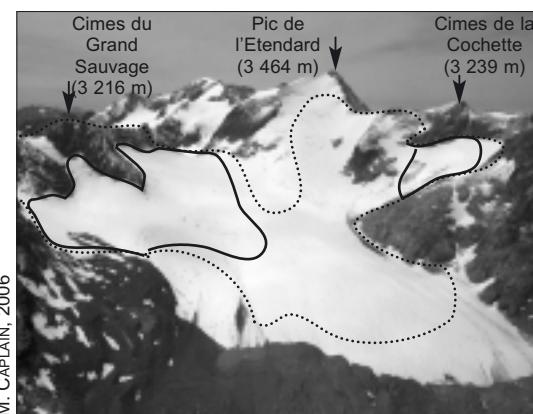
Selon Météo France, dans les Alpes, la température a augmenté de 1,5 °C en moyenne et dans le massif de Belledonne la hausse est encore plus forte avec +2 °C à 1 800 m entre 1980 et 2000. Cela s'est traduit par une baisse des précipitations neigeuses et une augmentation des précipitations pluvieuses. Une augmentation de température de 1,8 °C correspondrait à un mois d'enneigement en moins. Toujours selon Météo France, dans le massif de Belledonne, il y a 158 jours d'enneigement par an au-dessus de 1 500 m et une hausse de 1,8 °C aurait pour conséquence de faire chuter ce chiffre à 120 jours. En 40 ans, le volume d'enneigement a diminué de 40 % en moyenne montagne et quand on sait que le pied des pistes de Saint-Colomban est à 1 100 m... Autre exemple inquiétant et proche : le glacier de Saint-Sorlin qui mesurait plus de 160 mètres d'épaisseur moyenne en 2000 pourrait, selon des simulations, avoir complètement disparu en 2092 !

La mutation sociologique

Les stations de ski accusent un déficit de fréquentation important. « La France a longtemps revendiqué huit millions de skieurs », annonce Philippe Bourdeau, géographe au laboratoire politiques publiques, actions politiques et territoires de Saint-Martin d'Hères. Alors qu'ils ne sont en réalité que quatre millions, dont seulement deux environ partent tous les ans aux sports d'hiver. Du coup, le taux de départ des Français aux sports d'hiver est seulement de 7,4 %. » Par ailleurs, le géographe relève que s'il existe un marquage socio-professionnel très fort des skieurs, ou du moins des

usagers des stations – surtout représentés par les classes moyennes et supérieures –, pour autant les sports d'hiver ne sont plus un signe d'ascension sociale, comme dans les années soixante-dix. « En conséquence, les stations tentent maintenant de recruter leur clientèle dans les classes moyennes émergentes, dans les pays de l'Est par exemple. »

Une stagnation des départs, une durée de séjour qui diminue et surtout des touristes qui en veulent toujours plus. « Les usagers des stations se font aussi plus exigeants : ils veulent pouvoir pratiquer d'autres activités que le ski, attendent un accueil et une organisation de qualité, plus de confort. De manière générale, ils voyagent plus et sont habitués à un certain luxe », souligne Isabelle Frochot, chercheuse à l'institut de recherche en gestion et en économie de l'université de Savoie.



■ Les limites du glacier de Saint-Sorlin en 2030 (....) et 2060 (—) d'après Martin Gerbaux (Thèse de l'université de Grenoble, 2005).

Les solutions actuelles : pour combien de temps ?

Face aux changements climatiques et sociologiques, les stations doivent donc se transformer. « Et à chaque station sa stratégie », précise Véronique Peyrache-Gadeau. Celles qui en ont les moyens tendent à relier les domaines skiables et continuent à investir dans les remontées mécaniques. » L'idée ? Aller plus haut, plus loin. Mais c'est surtout le cas des grandes stations d'altitude. Les plus petites, en difficultés financières, ont tendance à fermer ou à céder l'exploitation des remontées mécaniques à des sociétés privées. A Saint-Colomban finalement c'est un peu les 2 en même temps avec l'intégration du domaine Villarin dans les Sybelles et le passage de l'exploitation de la station d'une régie municipale à un exploitant privé. Mais pour combien de temps ?

Mais l'enneigement en montagne a diminué depuis 20 ans et va encore diminuer. Selon les scénarios retenus, les domaines skiables vont se rétrécir. Aussi les stations les plus basses (à des altitudes inférieures à 1 500 – 1 800 mètres) ne sont-elles pas certaines de toujours pouvoir ouvrir toutes leurs pistes.

C'est dans ce contexte qu'est apparue une nouvelle typologie des stations de sports d'hiver, fondée sur la notion d'« enneigement garanti ». Selon le SEATM, seules 25 stations françaises – dont 23 situées dans les Alpes du Nord – bénéficieraient de cette garantie d'enneigement sur les 357 stations et centres de ski alpin français recensés en 2001 ! Le dernier rapport de l'OCDE est alarmant. Cette étude a recensé 666 domaines

skiables alpins en France, Suisse, Italie, Allemagne et Autriche. Elle considère que 609 d'entre eux sont fiables du point de vue de l'enneigement naturel. Leur nombre serait réduit à 500 en cas de réchauffement à +1 °C, 404 à +2 °C, 202 à +4 °C ! En Savoie les 42 domaines skiables actuels seraient réduits à 40 (+1 °C) et jusqu'à 30 (+4 °C) !

Pour les stations comme Saint-Colomban dont le domaine skiable est en moyenne altitude, c'est donc la course aux investissements : remontées mécaniques pour aller de plus en plus haut, canons à neige pour assurer le retour en station, Catex et Gazex pour assurer la sécurité...

Cette « course à l'armement » est extrêmement onéreuse comme en témoigne le cas de Saint-Pierre de Chartreuse où la commune a dû faire appel à une souscription publique pour financer un nouveau télésiège.

Sans compter que l'utilisation des canons à neige n'est pas la panacée. Car, pour qu'ils soient efficaces, les températures ne doivent pas monter au-dessus des -2 °C et l'hiver 2006-2007, doux, aura montré les limites de fonctionnement des canons à neige, à moins d'utiliser des additifs (contestés) ou des installations de refroidissement consommatrices d'énergie. Les canons à neige ne sont donc pas une solution généralisable même si on ne tient pas compte des conséquences écologiques.

Alors, quel modèle de développement ?

L'extension du nombre de pistes, des télésièges, des canons à neige ne résoudra donc pas tout. Ce type d'investissements coûte des millions d'euros dans un contexte où les finances publiques doivent être maîtrisées, et surtout ne répond pas toujours à l'évolution de la demande des usagers et aux conditions d'un développement durable de la montagne.

Dans les stations de moyenne altitude, il est donc urgent de diversifier les activités, et de mettre fin au monopole du seul ski. Côté sportif, on assiste déjà à une augmentation de l'offre de location de raquettes à neige, de randonnées à skis à la découverte de la nature... La station du futur pourrait bien être celle du non-skieur, car aujourd'hui, « sur dix touristes fréquentant les stations, sept ne skient pas ! », rappelle Philippe Bourdeau. Pour ce type d'offre, les stations s'appuient, quand elles existent déjà, sur les structures présentes en été, comme le bureau des guides. À l'inver-

se, d'autres stations tentent de développer le tourisme estival en réutilisant les infrastructures d'hiver en développant par exemple le VTT. « Mais ce n'est pas toujours évident. En hiver, la neige cache la misère », remarque Frédéric Bouin, chercheur associé au centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme. Il faut réaménager l'espace car des rues sans trottoir, ce n'est pas un cadre idéal pour le touriste d'été. » Surtout que les touristes sont maintenant demandeurs d'authenticité en lien avec le territoire. C'est en pariant sur ce nouvel attrait que le canton de Modane, point d'appui de trois stations, a créé « Terra Modana », entité touristique basée sur le territoire qui met en avant son patrimoine local, qu'il soit architectural, culturel ou industriel. A noter que l'Etat prévoit d'affecter 60 millions d'€ à ces diversifications entre 2007 et 2013.

Et aux Villards ?

Que faire pour adapter le développement villarin aux mutations à venir ?

Sans renier le développement récent du domaine skiable, celui-ci doit s'accompagner d'une diversification pour renforcer l'identité villarinoise car les touristes recherchent désormais à connaître la culture du territoire dans lequel ils viennent passer quelques jours. Une authenticité elle aussi porteuse d'emplois.

Or dans ce domaine, la « station-village » de la vallée des Villards a des ressources à faire valoir comme encourager l'artisanat, l'agriculture locale et ses produits, et valoriser auprès du public sa fonction d'entretien du territoire, ou encore développer de nouvelles filières autour de la forêt, le bois redevenant un combustible performant face à l'augmentation du prix du pétrole. Les activités de tourisme « doux » en toutes saisons : randonnées à pied, en raquettes, à skis, à vélo... doivent permettre des retombées économiques plus fortes sur la vallée si on crée des produits connexes à ces activités (carto-guides, service dépannage pour les cyclistes, formules tout compris hébergement + accompagnement, etc.). Ces retombées seront d'autant plus fortes si ces activités sont développées en synergie (un randonneur, après sa balade, repart avec des produits locaux).

En somme il s'agit de renforcer les atouts naturels de la vallée en s'inscrivant dans une démarche de développement durable dit durable qui n'hypothèque pas l'avenir des générations futures. Un « livre vert » de l'association Mountain Riders recense les stations mettant en place des actions de ce type (tri des déchets, transports, éco-conception des bâtiments, tourisme « doux », énergies renouvelables...). Actuellement la vallée des Villards n'y figure pas et c'est bien dommage.

Et pourtant, combiner ses atouts actuels tout en innovant dans une démarche de développement durable serait une garantie d'originalité mêlant authenticité et modernité qui permettrait à la vallée « de sortir du lot ».

Tristan Campardon

Le coutumier, une pièce maîtresse de nos archives paroissiales

Le révérend Mollaret, originaire de Albiez-le-Vieux et curé de Saint-Colomban de 1855 à 1858 (année de son décès) y fait une mise à jour du coutumier précédent dressé par le révérend Culet, un quart de siècle auparavant.

• La fête de saint Colomban, abbé.

Le révérend Mollaret note : « *Elle se faisait avec solennité. On y offrait un pain bénit et on faisait pour cela une cueillette (NDLR : une quête) dans la paroisse et aux portes de l'église. Mais comme le jour de la Saint-Colomban tombe le 21 novembre, le conseil de commune recourt en 1775 à Mgr l'évêque pour faire transporter la fête et l'office au second lundi de juillet de chaque année ce que fut Mgr De Martiniana, évêque de Maurienne, le 5 mai 1775. Aujourd'hui d'après les règles du diocèse, cette fête ne consiste que dans une messe solennelle qu'on annonce en chaire le dimanche précédent. On fait pendant la messe une cueillette comme celle du dimanche dont le produit appartient au curé pour la rétribution de la messe qu'il dit pour la paroisse.* » (coutumier du révérend Culet, page 213, n° 3).

Comme chacun sait saint Colomban, moine et prédicateur irlandais (543-615), n'est jamais venu en Savoie. Sa fête semble avoir disparu complètement des calendriers.

• Fête de Notre-Dame-des-Neiges.

Elle se célébrait à Valmaure, le 5 août (lire ci-contre).

• Fête de saint Antoine, abbé

On faisait jadis la fête de saint Antoine (17 janvier) « *avec une certaine solennité, on y distribuait du pain bénit. On faisait une cueillette générale dans la paroisse dont le produit servait pour le luminaire de l'église et pour le pain bénit. Aujourd'hui, on continue à faire la cueillette [...] et M. le curé nomme pour chaque village ou hameau deux hommes qui se chargent volontiers de la faire [...] et en apportent le produit à la cure. Cette cueillette est recueillie par le procureur, trésorier de la Fabrique, qui donne trois livres neuves au curé pour la rétribution de sa messe. Le montant de la cueillette figure dans les comptes de la Fabrique.* » (même coutumier, page 217, n° 15).

Ce saint très populaire (qui est à ne pas confondre avec saint Antoine de Padoue), né en Egypte vers le milieu du 3^e siècle, a souvent été représenté sous l'aspect d'un vieillard avec son bâton, sa clochette et presque toujours accompagné d'un petit porc, le diable s'étant incarné à plusieurs reprises dans cet animal pour exercer ses tentatives de corruption. Quoiqu'il en soit, l'imagination populaire fit de saint Antoine un protecteur des animaux domestiques. Aujourd'hui encore nos voisins de Montaimont fêtent la Saint-Antoine le 17 janvier : une messe est célébrée, un grand marché propose des produits du pays : fromages, charcuteries diverses, etc. C'est la fête, la fête du cochon !

• Fête de sainte Brigitte

Le coutumier nous dit « *qu'on la faisait avec dévotion dans cette paroisse* » le 1^{er} février, mais : « *Aujourd'hui elle est limitée à une grande messe que le curé annonce le dimanche précédent. Le révérend curé nomme pour chaque village deux femmes qui feront la cueillette et en apporteront le produit à la cure. Cette cueillette entre dans les revenus de la Fabrique pour le luminaire et autres besoins de l'église. Le trésorier en*

rend compte annuellement et prend sur le produit trois livres qu'il délivre au curé pour sa messe. » (même n° du coutumier).

Le qualificatif « vierge » accolé à sainte Brigitte semble vouloir préciser qu'il s'agit de la sainte irlandaise (452-525) et non de la suédoise qui fut mariée, mère de huit enfants et fonda après la mort de son mari un ordre religieux féminin au 14^e siècle.

• Fête de saint Blaise

« *Saint Blaise est qualifié de second patron de la paroisse. On fêtait jadis sa fête (3 février) avec solennité, on y faisait un pain bénit. Aujourd'hui elle est bornée à une messe solennelle pour la paroisse. C'est aussi un usage ancien de faire dans la paroisse une cueillette en l'honneur de saint Blaise. Ce sont les garçons qui s'en chargent et qui m'apportent le produit à la cure.* » (même n° du coutumier).

• Fête de la purification (2 février)

« *C'est un pieuse coutume dans cette paroisse que les filles fassent la cueillette en l'honneur de la purification de la Bonne Vierge Marie. Autrefois on faisait aussi du pain bénit.* »

Quelques anciens Villarins auront entendu parler des « relevailles » en usage au moins jusqu'à la 1^{re} guerre mondiale... Ce rite chrétien imposait une « mise en quarantaine » des accouchées, suivie d'une cérémonie quand elles revenaient à l'église pour la première fois ; elles faisaient alors une offrande et tenaient en main un cierge allumé. Le côté « action de grâce » l'emporta sur l'aspect purificateur au cours des siècles.

• Fête de sainte Catherine

« *Le 25 novembre on dit une messe chantée en l'honneur de sainte Catherine (NDLR : Catherine d'Alexandrie) pour les filles de la paroisse ; c'est l'usage qu'elles y assistent toutes en grande tenue. Plusieurs tiennent ce jour-là à faire leur dévotion. C'est pourquoi on l'annonce le dimanche précédent. Pour la rétribution de la messe, les filles font la cueillette dans l'église le jour de la fête et le curé accepte le montant (cet usage date du révérend Viallet).* »

« *Le vendredi après l'octave du saint sacrement, on assiste en assez grand nombre à la messe que l'on dit en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus ; on a eu le soin de l'annoncer le dimanche précédent. On y fait la cueillette comme à la fête de la sainte Catherine.* » Le culte du Cœur de Jésus fut institué en 1856 peu de temps après l'arrivée du révérend Mollaret à Saint-Colomban.

Peu de changement depuis le révérend Culet (1818). Aucune suppression de fêtes, une célébration souvent simplifiée et le pain bénit qui se raréfie. On peut même ajouter que la plupart d'entre elles perdurent jusqu'à la première guerre mondiale. De plus, le contexte politique dans lequel ces manifestations religieuses se situaient était très favorable. Par le Traité de Vienne, en 1815, la Savoie avait été rattachée au Royaume de Sardaigne ; elle le restera jusqu'en 1860. La religion catholique était redevenue religion d'Etat, curés et syndics (nommés par l'intendant de province) s'épaulaient mutuellement.

Exemple : en 1834, le syndic de Saint-Colomban écrit au commandant de la Province pour lui signaler que 4 de ses administrés ont travaillé le dimanche pendant la messe sans permission, et il demande que soit infligée aux coupables l'amende prévue par la loi.

Ginette Paret

La fête de Notre-Dame-des-Neiges à Valmaure (5 août)

Le village de Valmaure a le privilège de posséder une chapelle où se célèbre encore une messe annuelle le 5 août en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges. Naguère, ce jour-là était une sorte de fête votive pour les habitants du village. Non seulement ils assistaient à l'office, qui attirait aussi nombre de paroissiens des autres villages (et il y avait encore beaucoup de monde avant 1940), mais encore ils ne travaillaient pas, faisaient un bon repas et se divertissaient en jouant à divers jeux.

La tradition légendaire attribue l'institution de cette messe à la suite de la catastrophe dite de la « mauvaise » année qui aurait vu la neige ensevelir la vallée le 5 août et ne plus s'en aller. On raconte aussi que les fauilles s'hivernèrent dans les champs, la moisson n'ayant pu se faire. Et l'an d'après, pour éviter la famine, on dut manger tout ce qui se pouvait, notamment les mylettes, sorte de tubercules sauvages qu'on déterrait dans les prés. Paul-Louis Rousset dans son livre Au pays de la Meije rapporte les mêmes faits dans le pays voisin de l'Oisans. On consommait aussi des tchos (rumex) et des vercugnes (épinards sauvages), végétaux d'habitude réservés aux porcs.

A vrai dire on a beaucoup brodé sur la réalité des faits au cours des longues veillées. Cette fameuse année demeurée dans toutes les mémoires et qui est 1816, fut en effet marquée par de nombreuses intempéries et un froid excessif qui générèrent fortement la croissance et la maturité des céréales et notamment le seigle indispensable pour le pain. Il est certain, et pas tellement anormal, que la neige tomba au mois d'août et que le grain ne mûrit guère. Mais il n'est pas possible que le manteau nival ait persisté et d'ailleurs aucun écrit ne l'affirme. En tout cas, ce n'est pas à cause de ces

intempéries extraordinaires que fut instituée la messe du 5 août puisqu'elle se célébrait près d'un siècle auparavant et en l'honneur déjà de Notre-Dame-des-Neiges comme le montre l'acte de fondation de la chapelle de Valmaure(*).

La construction de cette chapelle est restée de longues années à l'état de projet. Par son testament en date du 18 décembre 1691, Sébastien Martin-Garin donna à la chapelle que l'on se proposait d'ériger une quartellée de terre au lieu dit Pont Melisson à Valmaure. Ce n'est que 37 ans plus tard que fut dressé l'acte de fondation.

Pour remplacer un oratoire dédié à saint Antoine, protecteur du bétail et donc fort vénéré en ce hameau très pastoral, le 9 juin 1728, en présence de Me François Frasse, notaire à Saint-Alban, les habitants du village de Valmaure, assemblés devant le dit oratoire, décidèrent de faire construire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges et du glorieux saint Antoine.

Le patronyme en est donné à Claude et Colombe feu Claude Paret qui se chargent de payer maçons et charpentiers, les autres habitants du village s'en

gagent à servir de manœuvres. Il s'agit de Louis feu Claude Martin, dit Frère, Claude feu Jean Charvinat, Pierre, Colombe et Etienne feu Jean Bozon, Louis feu Jean Tronel-Testaz, Louis feu Joseph Bozon-Meunier, Louis feu François Bozon-Rigottaz, Claude feu Colombe Bozon-Rigottaz, Jean-Baptiste feu Benoît Martin, François feu Martin Charvinat, Jean feu Pierre Favre-Trosson, Benoît feu Jean-Pierre Bellot-Mauroz, Pierre feu Michel Tronel, Balthazard, Etienne et Antoine feu Colombe Bozon-Matraz, Benoît feu Colombe Martin-Garin.

L'acte est contresigné par deux témoins requis spécialement : Claude Jamen et Colombe Bellot-Champignon, tous deux de Lachal.

Ce document appelle des remarques.

Le patronage de la chapelle est attribué à la famille apparemment à l'époque la plus riche de Valmaure, celle des Paret qui, au cadastre de 1730, est aussi la plus fortement possessionnée du village à un moment où l'émigration n'a pas encore enrichi les grands marchands que seront la plupart des Valmaurins.

Curieusement, tous les chefs de famille de Valmaure ne sont pas présents. On retrouve certes, au procès verbal, les noms des familles qui se sont maintenues parfois jusqu'à nos jours comme les Martin-Frère, Charvinat, Bozon, Bozon-Matraz (dont une branche a pris le nom de Bozon-Vialle au début du XIX^e siècle), Martin, Favre-Trosson, Bellot-Mauroz, Martin-Garin. D'autres ont disparu comme les Bozon-Rigottaz, Bozon-Meunier, Tronel-Teitzaz.

Surtout, certaines familles inscrites au cadastre de 1730 ne figurent pas sur cet acte de 1728. C'est le cas de Colombe Bozon-verduraz, Benoît Rostaing-Troux, Claude Sallier-Caillot, Nicolas Martin-Millard. Pourquoi cette absence à une époque où devait exister assurément l'unanimité pour ériger une chapelle ? Nous n'en savons rien et ne pouvons que supposer que peut-être il s'agissait de familles ayant à leur tête une veuve et dont les enfants n'étant pas émancipés ne pouvaient participer à cette œuvre.

Quoi qu'il en soit l'acte de fondation de la chapelle de Valmaure est un document d'un très grand intérêt d'autant plus qu'il n'existe pas d'équivalent pour la plupart des autres chapelles de la vallée. Il atteste la permanence d'un lieu de culte à cet endroit, sa promotion d'oratoire en chapelle, en même temps que sa dédicace à un personnage de la plus haute envergure, la Mère de Dieu elle-même associée à saint Antoine, plus anciennement vénéré, mais qu'elle superplantera rapidement dans l'esprit des fidèles, et enfin la mention de Notre-Dame-des-Neiges fête qui se célèbre ailleurs aussi le 5 août ce qui enlève tout crédit aux veilles légendes.

Pierre Bozon(**)



■ Sortie de messe à Valmaure (années 60).

(*) Archives départementales de la Savoie, Tabellion, La Chambre, 1728.

(**) Le Petit Villarin numéro 35, mars 1981.

AMOURS DES CIMES

Pierre Bozon

Résumé des épisodes précédents

René Martin, jeune montagnard de Saint-Colomban, peu fortuné, passe l'hiver 1947-1948 à Grenoble. Il travaille dans l'usine où son frère est contremaître. Il est amoureux de Janine Favre, partie pour l'hiver à Paris dans la famille de Georges Raynaud, jeune Parisien qui la courtise aussi. Mais elle aime ses montagnes, et René espère bien la revoir aux beaux jours aux Villards. Et en effet, Janine, à Paris, malgré les attentions de Georges Raynaud, a une terrible nostalgie du pays.

Là-haut, le chalet de Janine, Sous-le-Col, est emporté par une avalanche.

À Grenoble, René, après l'usine, passe de longues heures parmi les Villarins exilés. Plus les jours passent et plus l'idée de remonter s'ancre en lui.

CHAPITRE XII

Fin mars : arrivée à la gare. Le courrier. Odette apprend à René que Janine va revenir au pays.

Le train lança un coup de sifflet, puis ralentit et s'arrêta dans une secousse auprès d'une petite gare allongeant la banalité de ses bâtiments non loin de l'Arc aux eaux troubles. René sauta gaiement sur le trottoir, se secoua un peu, puis alla voir le courrier c'est-à-dire le car qui fait le trafic quotidien entre les Villards et la gare de Saint-Avre - La Chambre.

« Te voilà revenu, lui dit le patron avec un sourire d'accueil.

— Et oui, mon Mile, on vient passer les fêtes et peut-être rester pour tout de bon. Quoi de neuf là-haut ?

— Pas grand chose. La neige est presque toute partie. Il fait déjà bon tu sais.

— Vous montez bientôt ?

— A dix heures.

— Tenez, voilà mon billet pour prendre ma malle. Je monte m'asseoir cinq minutes au bistrot. Tu viens Jacques ?

— Oui, on va boire un coup de blanc, ça réveillera.»

A dix heures, le car, à moitié plein, prit la route des Villards. Une halte à Saint-Etienne-de-Cuines, puis le long serpent routier déroula ses anneaux qui s'élèvent peu à peu à travers les gorges sauvages des Voûtes hérisées de vernes basses comme une chevelure hirsute. Quelques plaques de neige le long de la route ; là-bas dessous, le Glandon endormi au milieu des cailloux gris et blancs. A un tournant enfin, apparut brusquement aux yeux de René, le Sembuis cornu, éblouissant de blancheur, qui trônaît royalement au dessus du moutonnement des cimes, et la vision splendide fit bondir un instant le cœur de René car déjà une croupe rousse cachait à nouveau les sommets altiers. Encore deux ou trois contours, et puis la large vallée villarinché apparut aux voyageurs, vaste berceau que les croupes onduleuses de l'Envers, à gauche, et la haute tour de Fremezan, à droite, semblaient garder. Quelques centaines de mètres encore et le car s'arrêtait au Chef-Lieu.

Sa valise à la main, René prit le chemin des Roches. Le ciel était gris et doux, à peine dégagé de l'hiver. L'Envers était tout blanc encore, avec ça et là, sur les pentes raides, des efflochements roux ou, plus loin, la noire fourrure des sapins. Presque tout l'Adret, jusque sous les roches sombres, était désenneigé, amaigri avec les fines nervures des rameaux s'ébouffant au-dessus des prés et des champs couleur peau de renard, leur herbe sèche et rase collée au sol comme des poils. Ça et là, quelques traînées de neige. Là-haut dans les combes, de longues coulées boursouflées, mates et sales : les avalanches de l'hiver passé. René parcourut du regard la belle vallée dont il connaissait les moindres recoins, et son cœur était plein de joie. En passant en Barral, il fut un peu attris-

té de voir son champ rempli de graviers, de cailloux, informe comme le monde au commencement des temps. Mais déjà la force qui était en lui reprenait le dessus et René, serrant les poings, se promit de refaire sa terre avec toute son énergie. Peu de monde encore par les routes, en cette saison qui n'est plus l'hiver et qui n'est pas encore le printemps. René, sans rencontrer personne, arriva ainsi aux Roches.

Le père Jean-Pierre, son voisin, lui ouvrit les bras, et Philomène, sa femme, l'invita à déjeuner. René promit mais, auparavant, alla voir sa demeure. Des tas de neige énormes étaient encore empilés dans la cour. Il passa par-dessus et ouvrit sa porte. Tout était comme auparavant, mais il faisait aussi froid dans ces murs qu'au mois de janvier : on aurait dit que toute la rigueur de l'hiver s'y était retranchée comme dans une forteresse. Malgré cela, René était heureux d'être dans cette glacière ; il revoyait, il retouchait les objets familiers, la vieille garde-robe de frêne de sa mère, son piolet, vieil ami des jours de bonheur, le vieux poêle à 4 marmites auquel il manquait un pied, et les fenêtres qui s'ouvriraient largement sur la nature, le paysage familier et tranquille qui était sa vie. René furetait lorsqu'un coup bref à la porte, puis la voix un peu rude du vieux Jean-Pierre interrompit ses rêveries.

« Eh ! tu viens dîner ?

— Oui, j'arrive.

— Tu vas prendre froid. C'est traître en mars, tu sais, les maisons sans feu. Après dîner, il te faut allumer et faire ronfler tout le tantôt. Autrement tu vas geler.»

Le déjeuner chez le père Jean-Pierre allait bon train. Un dîner frugal mais solide et qui, pour René, habitué maintenant aux viandes de la ville, prenait une saveur rustique extrêmement agréable. La salade de pissenlits lui mit à la bouche toute la fraîcheur et la sève du renouveau ; puis une tranche de lard salé, aliment de base des montagnards ; et enfin la matouille, plat spécial aux Villards, composée de pommes de terre écrasées au pilon et cuites avec beaucoup de beurre, de fromage qui s'étire, et des oignons rôtis qui assaisonnent la fadeur des pommes de terre. Avec la matouille sur l'estomac, on a le « coffre » garni pour tout l'après-midi. Un bon morceau de fromage à la chair bleue par la cave termina le repas qu'une tasse de café et la goutte d'eau de vie parachevèrent.

Tout au long du repas, René racontait ses impressions de l'hiver, son mal du pays de plus en plus prononcé, et, enfin, son intention de rester et de recommencer la dure mais saine vie du montagnard.

« Il n'y a que la semence et le furnier qui m'embêtent ; les pommes de terre sont rares et chères et le furnier aussi. Enfin, j'irai voir à l'Envers, ils ne m'étrangleront peut-être pas.

— Tu as du courage René, dit la vieille Philomène, de revenir trimer dans ce pays perdu. Moi, ce serait à refaire, je préférerais aller en ville.

— Tais-toi, lui dit son époux. La ville, c'est bien beau, mais c'est abrutissant, et puis, tout compte fait, quand on n'a pas de métier, on gagne moins en ville qu'ici. Il faut du travail bien sûr et de la persévérance, mais René en a pour deux. C'est avec des gens comme toi, mon enfant, que les Villards peuvent se maintenir. Sans ça, dans cinquante ans d'ici, il n'y aurait plus que des bois et des bêtes sauvages... »

René remercia ses hôtes et alla allumer le feu dans son poêle, non sans peine d'ailleurs car la cheminée était froide et la maison fut bientôt noire de fumée. Enfin, après beaucoup d'efforts, le poêle ronflait. René y mit deux gros gros bons de frêne noueux et durs comme la pierre, puis il alla faire un tour dans les champs.

Le ciel avait pris une teinte bleu pâle parsemée de voiles légers qui le remplissaient d'une douceur mélancolique. Le soleil errait dans cette douceur comme un convalescent dans sa chambre, mais ses rayons avaient de tièdes caresses plutôt alanguies que vigoureuses. René marchait par les sentiers boueux, bordés de brouves aux pierres déjà chaudes qui abritaient de timides violettes aux suaves parfums. Ça et là, un ruisseau bouillonnait, blanc comme du lait de chaux, parmi la verdure nouvelle, les cressons d'émeraude, serrés et crépus, les petites orties dentelées, et

la mousse brillante. Les prés étaient roux et sales, tout pleins de taupinières, de petits cailloux, de feuilles mortes noires et collées à la terre, de brindilles cassées. Quelques rares oiseaux essayaient un trille sur une branche ou allaient picorer sur un hallier des boutons d'épine rouges et flasques. Peu de monde dans les champs : on a de la peine à se secouer de la torpeur de l'hiver et beaucoup d'émigrants n'étaient pas encore de retour.

Enfin René vit dans un pré une silhouette connue qui râtelait les pierres et les taupinières. Il s'approcha à grands pas.

« Eh ! bonjour Odette, tu appareilles déjà ?

— Tiens, c'est toi René. Bonjour. Quand es-tu arrivé ?

— Ce matin, et je fais un tour dans les champs.

— Alors, cette ville, ça te plaît ?

— Non. Je reviens pour de bon. Et toi, l'hiver s'est bien passé ? Il paraît que tu vas bientôt te marier.

— Pas si vite. Mais vous en savez bien tant dans les villes, comme si vous étiez ici.

— Que veux-tu, le pays nous intéresse. Enfin tu as de la chance puisque Gaston t'aime pour de bon cette fois. Maintenant tu n'as plus qu'à le tenir. C'est tant mieux pour toi Odette, tu es si sympathique.

— Et toi, tu ne t'es pas fait une bonne amie à Grenoble ?

— Non. Les filles de la ville ne me disent rien.

— Et puis tu pensais peut-être à une autre.

— A qui ? et la voix de René tressaillit malgré lui.

— Ecoute. Ne joue pas avec moi, René. On est de vieux copains. Je t'estime bien tu sais. Et je sais que tu penses à Janine. Tu n'oses pas me le dire parce que tu as peur qu'on te l'ait prise. Janine m'a écrit tout l'hiver et je sais que Georges Raynaud a essayé de l'entortiller, mais elle ne s'est pas laissée faire. Elle aime mieux la montagne que Paris et les Parisiens. Et peut-être qu'avec la montagne, elle aime le montagnard. Elle ne me l'a pas dit, René, mais je crois que tu lui plais. Ça ne dépend que de toi, de faire ton possible. Elle doit venir samedi, la veille de Pâques, et elle ne s'en retourne pas. Attaque, et peut-être tu l'auras.

— Merci Odette. Oui, je te le dis à toi, c'est la seule qui me plaît et je suis content de voir que tu m'aides au lieu de mettre des bâtons dans les roues comme beaucoup. Je ne l'aurai peut-être pas facilement, elle si riche, elle est si belle, et moi je n'ai pas grand-chose sinon mon amour. Enfin on verra bien. Arrivera ce qui plaira à Dieu.»

Sur cette conclusion philosophique il quitta Odette Girard et monta à travers les brouves, contournant les murgers à moitié écroulés par la neige, s'assit un moment sur une grosse pierre pour fumer une cigarette en contemplant de tous ses yeux sa vallée calme et belle dans cet avant printemps, puis, dans la mélancolie du soleil couchant qui teignait de mauve les neiges de l'Envers, il rentra.

CHAPITRE XIII

René nettoie son champ de Barral. Pâques. Bal. René rencontre Janine.

Les premiers rayons du soleil levant jouaient une symphonie pleine de rêve à travers la ramure maigre et fine des arbres. De tous côtés, les oiseaux, de plus en plus nombreux, saluaient de leurs chants pleins de jeunesse le jour naissant. Les prés nettoyés et propres se vêtaient d'une mince toison verte et drue qu'étoilaient ça et là les yeux bleus des myosotis, la collerette dorée des primevères, ou la tête délicate et ciselée des pâquerettes.

René, la pioche sur l'épaule, marchait joyeusement à travers les prés. Il regardait le Glandon qui tordait sur la glierre blanche ses flots gonflés de neige et de terre, au milieu d'une grave et puissante clamour. Il regardait les neiges rosissantes sous la caresse du soleil, qui faisaient à la vallée un diadème éclatant sous la coupe bleue du ciel printanier. Emoustillé par l'allégresse de l'air vif qui fredonnait dans les branches et les fleurs, René se hâtait vers son champ

délabré que, depuis une semaine, il ramenait à la vie. Que de travail et aussi que d'événements depuis huit jours. Dès le lendemain de son retour, René s'était attaqué à la tâche écrasante : déblayer son champ. A lui seul, il avait remué des rochers énormes, des pierres à moitié enterrées, des troncs d'arbres entiers. A force de peine et de sueur, mais avec un acharnement sans pareil, car pour lui, la lutte c'était la vie, il avait roulé les blocs minéraux jusqu'au murger. Il avait mis de côté le bois, seul bénéfice que l'avalanche torrentielle lui avait apporté. Et ce travail pénible avançait lentement. Il fallait des heures d'effort avec une barre de fer servant de levier pour remuer les énormes rochers. Chaque soir, René rentrait exténué mais heureux, sentant confusément qu'il aidait la nature à ressusciter, que dans cette lutte il triomphait des forces du mal, que son champ lui rapporterait plus ensuite et qu'il l'aimerait davantage encore car plus une chose est dure à gagner et plus on l'aime. Après les gros blocs, le gravier, les branches cassées, le sable qu'il avait fallu enlever à pleine pelle, à pleine brouette, c'était moins dur que les premiers jours mais c'était long et René croyait ne jamais en venir à bout.

Et puis Pâques était arrivé, la grande fête de la Résurrection du Seigneur, du renouveau de la Terre et des hommes. René avait revu tous les fils et les filles des Villards, revenus comme les oiseaux migrateurs, plus beaux dans leurs atours neufs, enrichis d'expériences et d'argent. Il avait revu Janine... oui Janine... et René y pensait ce matin en revenant à son champ. Il avait dansé avec elle, toujours aussi belle, toujours simple, les miasmes de la ville ne l'ayant pas salie. Quand elle lui avait dit qu'elle était heureuse d'être de retour, qu'elle espérait de tout son cœur revoir les alpages d'été, il l'avait serrée plus fort contre lui comprenant que ce même amour de la montagne les réunissait fortement.

« Et toi, avait-elle dit, et Grenoble ?

— Fini Grenoble. La montagne avant tout. Je l'aime, je l'aime, comme toi. Mais je t'aime encore plus que la montagne, Janine. »

La jeune fille avait souri sans répondre, et René, enhardi, avait vanté sa beauté et lui avait dit, avec maladresse, croyait-il, tout ce qu'il ressentait en son cœur. Janine avait feint de ne pas le croire.

« Allons René, ne me raconte pas de bêtises. Je suis belle bien sûr, mais il y en a bien d'autres que moi. Et puis, tu ne me connais pas, tu ne sais pas mon mauvais caractère, mon amour de l'indépendance, de ma liberté.

— Mais je ne veux pas te l'enlever ta liberté. Moi aussi j'aime la liberté des monts. Nous avons les mêmes goûts Janine. Il n'y en a pas un qui aime autant la montagne que moi. Une seule chose nous sépare, je le sais et je l'avoue sans honte : c'est la fortune. Je suis trop pauvre pour toi.

— Laisse la richesse de côté, René. Elle n'entre pas pour moi en ligne de compte. D'abord moi, je suis aussi pauvre que toi. Mes parents, sans doute, ont du bien, j'en suis bien aise. Mais ce n'est pas une raison pour m'élever au-dessus des autres. Je suis une Villarinne comme toi, comme les autres. Et ne me parle plus de différence de fortune. D'ailleurs laissons ces choses un peu trop graves pour l'heure présente. Profitons du plaisir de ce beau jour. »

René se le tint pour dit. Mais il profita du conseil et, presque sans interruption, il fit danser la belle. Celle-ci se rendait bien compte qu'elle favorisait René en dansant presque constamment avec lui ; elle ne s'en souciait pas car elle sentait bien que René avait de l'inclination pour elle et, de tous les Villarins, c'était celui qu'elle préférait certainement. Elle ne l'aimait pas encore d'un amour passionné, mais sans s'en rendre compte, elle était sur le chemin. Pourtant le jeune homme ne se sentait guère plus avancé qu'au premier jour, et la fête s'était passée sans qu'il eût osé l'accompagner chez elle ce qui est, aux Villards, un signe certain de faveur. Les autres s'étaient moqués de lui, l'accusant de timidité incompréhensible. C'était peut-être vrai, pensait-il, mais il n'avait pas voulu brusquer les choses... Il avait causé à Janine de ses projets de reconstituer son champ et de ses difficultés : manque de fumier et de semence. La jeune fille lui avait offert l'appui de ses parents. Et le lundi, René était allé au Châtelet chez le père Favre. Après les circonlocutions d'usage, il était entré dans le vif du sujet.

« Voilà, père Joson. Je voudrais bien semer. J'ai commencé à déblayer mon champ mais je n'ai ni fumier ni semence. J'ai pensé à vous qui êtes un gros cultivateur. Vous avez eu des pommes de terre l'an dernier et puis

vous êtes de service. En dansant avec votre fille dimanche, je lui ai parlé et elle m'a encouragé à venir vous trouver.

— Oui, papa, dit Janine. René a eu assez de malheur l'année passée. Nous avons assez de fumier et des pommes de terre il ne lui en faut pas beaucoup.

— Tu es courageux mon gars. C'est bien. Du fumier, bien sûr, nous en avons, mais nous en avons bien besoin aussi. Enfin quelques tombereaux pour t'aider... Et des pommes de terre, ma foi, je ne veux pas t'étrangler. Quand on est jeune, on n'est pas bien riche. Elles valent dix à douze francs le kilo, cette année. Je te les cède à huit francs, ou bien si tu préfères, je t'en prête quelques sacs que tu me rendras à l'automne. Ca les changera de terrain.

— Bien sûr que tu les lui prêtes, dit Janine. Le fumier coûte déjà assez cher, et il a bien assez de peine comme ça.

— Vous êtes bien bon, père Joson, et je vous serai reconnaissant. »

Ainsi, il avait obtenu fumier et pommes de terre. Aussi, ce matin, plein d'ardeur, il venait enrayer son champ pour l'aberrer, c'est-à-dire défoncer une longue bande d'au moins un mètre de large, à la cime et au pied, pour pouvoir remonter ensuite la terre, du bas au haut du champ et lutter ainsi contre le glissement perpétuel de la terre au long des pentes.

La pioche mordait à pleine lame dans la terre élastique, cette glèbe d'Adret, brunâtre et légère, toute mêlée de petits cailloux, qu'il fait bon travailler et qui donne les produits les meilleurs, les plus beaux grains et les pommes de terre les plus savoureuses, mais à condition que la pluie du bon Dieu vienne la féconder car elle a toujours soif. Pour le moment, elle était encore mouillée de la sève neigeuse que l'hiver lui avait prodiguée, et elle était douce, tiède et voluptueuse. On eût dit qu'elle frémisait d'amour à la joie de porter bientôt la semence en son sein et de récompenser le dur travail des montagnards. Peu de monde passait sur la route ; les gens étaient aux champs, remettant de l'ordre humain dans la nature à moitié ensauvagée par l'hiver, et René travaillait dur sous le soleil de plus en plus chaud qui le faisait ruisseler de sueur tout comme les neiges étincelantes des cimes qui s'amenuisaient peu à peu là-haut sur les pentes. Les membres endoloris par le rude labeur, mais la tâche terminée, René s'assit sur une pierre, roula une cigarette et, heureux, en aspira la fumée âcre et douce.

Cet après-midi, il viendrait aberrer avec Marcel et son frère Camille, de bons copains qui lui avaient promis leur concours comme chaque année. Et puis, un de ces jours, Marcel viendrait labourer et il n'aurait plus qu'à planter les tubercules, travail monotone mais peu pénible quand la terre est prête. Ensuite, il n'aurait plus qu'à attendre la bénédiction du Seigneur.

CHAPITRE XIV

Histoire de chasse. Reconstruction d'un chalet Sous-le-Col.

« **D**imanche je vais Sous-le-Col, papa. Tu viens ?

— Oh ! je n'ai pas encore envie de courir la montagne maintenant. C'est encore bonne heure, on n'est pas au 15 mai. Nous irons un autre dimanche.

— Il faut profiter du beau temps. Si tu ne viens pas, j'irai quand même avec François.

— Eh bien ! va. Tu n'aimes que les rochers... »

« Comme moi d'ailleurs, quand j'étais jeune » ajouta plus bas le père Joson.

Et par un beau dimanche de mai, Janine, le sac tyrolien au dos, les souliers ferrés et la canne, et son frère dans le même équipement, partirent vers la montagne. Elle était déjà bien belle la montagne dans cette saison intermédiaire entre l'hiver et le printemps. Après Lachal, les arbres qui grimpent la raide côte de Montrond, s'entouraient d'un nimbe de verdure légère où le soleil jouait parmi les chants d'oiseaux. Ça et là, un buisson d'épines s'auréolait de guirlandes blanches au parfum subtil. L'herbe poussait drue et verte, semée de myosotis jusqu'aux grèves blanches où le Glandon, gonflé de neige, ondulait ses flots troubles. Là-bas, à l'Envers, comme des murailles de sombre verdure, se dressaient les forêts de sapins de Bellecombe au-dessus de l'étroit plateau où la verdure nouvelle n'avait pas encore entamé la rousseur de l'hiver.

Janine et François marchaient allègrement parmi

ce renouveau. La joie fluit dans l'air subtil et frais, et imprégnait les hommes, les bêtes et les choses. Bientôt les derniers arbres furent dépassés et la combe du Glandon ouvrit devant les jeunes gens son berceau vaste et pur. De larges draperies de neige, encore bleuies d'ombre mais ourlées sur les bords de blonds rayons, moulaient les mamelonnements de l'Envers, depuis les têtes de Bellard jusqu'au col du Glandon. Mais le fond de la vallée et presque tout l'Adret étaient débarrassés de leur livrée d'hiver. Une herbe courte commençait à verdir au pied des pentes et à manger l'épiderme roux des monts. De tous côtés chantaient les eaux blanches, toutes gonflées de neige.

« Regarde, François, les narcisses. »

Et leurs yeux se tournèrent vers le plateau de Prerond tranché par les torrents comme une motte de beurre et qui semblait tout piqueté par les flocons d'une neige parfumée. Extasiés devant l'admirable spectacle, ils contemplèrent un moment.

« Nous en ramasserons un gros bouquet en descendant. »

Et ils reprirent leur marche à travers les larges plans de l'Echet. Bientôt le pointe de l'Argentière dressa sa fine cime par dessus l'épaule du Sembuis. Elle était encore casquée d'un heaume étincelant de neige qui fulgurait dans le ciel pur. Janine et François ne purent s'empêcher de faire un signe amical à l'aiguille orgueilleuse mais familière. Dans le ravin de la grande Combette où quelques violettes commençaient à poindre leur nez de velours, ils s'arrêtèrent pour déjeuner.

« Je commence à avoir faim, Janine. Si on cassait la croûte. Là on est bien et c'est beau.

— Oui on va manger un morceau. »

Tout en mangeant Janine regardait Sous-le-Col, là-haut, dans la neige encore, une coulée de neige inquiétante qui descendait à travers les pâturages déneigés jusqu'au Glandon.

« Regarde, François, on dirait qu'il y a une avalanche Sous-le-Col. Souvent l'avalanche ne passe pas loin des maisons, mais cette année elle y est.

— Bah ! elle aura passé à côté. De là, on ne voit pas bien les chalets. Ils sont derrière le mamelon. »

Après le casse-croûte, ils reprirent la marche en avant. Mais bientôt Janine poussa un cri :

« Oh ! l'avalanche est sur les maisons. Regarde, elle est déjà un peu fondu. Sûrement, il y a de la casse ! »

Les deux jeunes gens se hâtèrent, une sourde angoisse mordant leur cœur. Ils sautèrent le Glandon qui, tout petit ici, cabriole sur les cailloux polis, et ils arrivèrent enfin près du monstre qui commençait à mourir, frappé à mort par les flèches du chaud soleil printanier. L'avalanche était scindée en trois tronçons, relîes entre eux par de minces plaques de neige. Tout était pêle-mêle : les murs écrasés, la charpente déchirée en plusieurs morceaux. Seul un peu plus loin, un fridet, la cave où dorment au frais les chaudrons de lait et les mottes de beurre, était intact, sa forme basse collée à ras de la courbure du mont l'ayant préservé.

Janine et son frère restaient abasourdis devant la catastrophe. François, viril, tendit le poing à la neige.

« Sale garce ! Nous briser notre maison. Que faire ?

— Mon pauvre François, il faudra rebâtir et vite. Dans un mois il faut emmontager. »

Ne voulant pas rester davantage devant le spectacle horrible, les deux jeunes gens repartirent vers la vallée n'ayant plus le cœur de profiter de la douce allégresse qui baignait toutes choses...

« Je sais bien que ce ne sont que des baraqués de montagne. Mais remonter la maison, la jasse, la grange, en moins d'un mois, c'est un travail tout ça ma fille, et je suis seul. François est encore trop jeune.

— Moi je t'aiderai bien tant que je pourrai. Parce que, tu sais, ici je ne peux pas m'y voir. Si je ne vais pas en montagne, je tombe malade.

— Bien sûr, je te connais, et je tâcherai...

— ...Tais-toi Joson. Janine, tu n'as pas de raison. Il faut au moins deux mois pour tout remettre d'aplomb. On ferait mieux de ne pas aller en montagne cette année. On a assez de moyens pour s'en passer et ça sera un souci de moins.

— Ne parle pas comme ça, maman. Il n'y a que là-haut que je me sens vivre, dans la liberté, les beaux alpages pleins de fleurs et d'herbes parfumées, les rochers, les ruisseaux. Ici ce n'est pas assez sauvage, c'est trop calme, je ne peux pas m'y voir. Papa, embauche quelqu'un pour t'aider à faire le plus gros et dans un mois on aura bien mis sur pied quelque chose.

— On tâchera, ma fille. Je te comprends et puis, je ne peux rien te refuser.

— Tu es aussi fou qu'elle. »

Mais Janine, nouée au cou de son père, le couvrait de baisers.

Trois jours après, le père Favre, Janine et François étaient au travail Sous-le-Col. Ils déblayèrent la neige, les pierres, les charpentes brisées. Puis ils préparèrent un emplacement, plus à gauche, mieux abrité, où l'avalanche ne viendrait peut-être plus. Chaque matin, lorsque pâlissaient les dernières étoiles, ils partaient le sac au dos vers le pénible travail sous le soleil ardent des sommets. Et le soir, lorsque l'ombre envahissait toutes les combes, après le rude labeur, il leur fallait accomplir encore huit kilomètres pour aller prendre quelques heures de repos. Sur la longue route qui serpentait sous les arbres en fleurs, Janine pensait que sa destinée ressemblait étrangement à celle de René. Comme lui, elle rebâtissait ces morceaux de la terre des ancêtres parce que, comme lui, elle aimait la montagne d'un amour ardent.

Maintenant les murs sont bâti, grossièrement certes mais solidement et c'est l'essentiel. Mais il faut couvrir le tout. Des planches on en a ; il faut du bois de charpente, il faut couper des sapins. Le travail sera rude et, seul, le père Joson aura de longues heures à souffrir. Il faut se faire aider certainement, mais c'est le grand moment des travaux printaniers. Jusqu'à la nuit, scandés par le chant des coucous, les montagnards confient les pommes de terre à la terre chaude et douce comme un sein féminin, et la lente idylle de l'homme et de la terre se noue dans la joie lumineuse des fleurs, des herbes, des feuilles neuves, des chants d'oiseaux, mais aussi dans la fatigue des muscles et la sueur, la lassitude des tâches interminables. Qui pourra bien aider le père Favre dans la forêt ? Les parents, les amis, il ne faut pas y compter. Il n'en est qu'un et le père Favre pense à lui : il n'y a que René qui n'a pas trop de travail chez lui en ce moment et qui ne refusera pas ce service à l'homme qui lui a prêté des pommes de terre.

« Il faut aller chercher René des Roches pour me donner un coup de main aux sapins. Je ne vois que lui.

— C'est vrai, papa, répond Janine qui sent son cœur battre d'étrange façon. »

Toujours René sur sa route, ce René qu'elle admire mais à qui elle ne veut pas encore sacrifier sa liberté. Et pourtant leurs destinées sont étrangement parallèles et, de temps à autre, se rejoignent. Maintenant, elle va voir près d'elle pendant quelques jours sa puissante stature, la hardiesse de son regard, la douceur mâle de son visage.

François est allé demander à René s'il pouvait leur donner un coup de main. René a d'autres projets, mais il pense à la dette de reconnaissance envers le père Joson ; il pense à Janine et il acquiesce. Demain, il ira au bois avec les Favre.

La vallée est encore ensevelie dans l'ombre claire de la nuit finissante quand les trois hommes chargés de haches, de scies, de cordes, prennent le chemin de la forêt du Rosey. Lachal traversé, ils s'engagent sur la rive droite du Glandon le long de la glierre aux cailloux blancs d'où monte une fraîche brise. Le chemin se faufile à travers des prés émaillés de fleurs, d'épais taillis de vernes, de bosquets de hêtres et de frênes bruisants des premiers chants d'oiseaux. Voici les ruines du hameau des Granges aux murailles pantelantes envahies d'orties. Le père Joson raconte quelques anecdotes anciennes sur le vieux village aujourd'hui disparu. Puis les sapins noirs commencent à descendre à travers les larges prairies de Bellecombe humides de rosée. Enfin, voici le Rosey et sa sapinière accrochée à la pente raide comme une lourde tenture vert sombre. Les bûcherons posent au pied du bois les sacs contenant le dîner puis grimpent par le jet, raide couloir qui les mène auprès d'une jolie pièce qui ferait bien l'affaire. Ils jettent la veste en contemplant à travers les branches noires l'or du soleil levant qui teint les cornes de Sembuis, toutes blanches de neige.

A la hache, René entaille le sapin au fût droit comme une colonne rosâtre pendant que le père Joson déploie le passe-partout et que François contemple, joyeux, le large berceau de la combe, plein de verdure jeune, qui s'étale à ses pieds. Les coups de hache, sourdement, résonnent à travers la forêt et la résine pleure des larmes ambrées à l'odeur de baume. Maintenant le « passe » entre en action et, pendant que François examine les hautes fourmillières coniques où s'affairent les longues fourmis noires au corps fuselé, le crissement régulier de la scie arrache à l'arbre une poussière blonde. Bientôt, avec fracas, l'arbre s'abat lourdement écrasant les arcosses arquées, les sapi-

neaux sveltes et tendres, et les rares fougères. Aussitôt, François, une courte hache à la main, s'exerce à faire sauter les branches.

« Lève-toi François, nous allons couper les plus grosses à la scie. Tu les tireras de côté. »

Et à nouveau, la scie reprend son crissement régulier pendant que les premiers rayons du soleil, tamisés par la haute ramure des sapins, jouent à travers la forêt dissipant incomplètement l'obscurité mystérieuse qui règne toujours à l'ombre des conifères. François tirait de toutes ses forces sur les lourdes branches dont la résine collait à ses doigts, et les traînait à quelque distance. Parfois, René ou son père lui prête un coup de main. Bientôt le tronc fut entièrement dégagé, long et triste comme un oiseau déplumé. Mais avec ce travail pénible l'appétit était venu aux hommes. Ils avaient bien bu quelques canons de bon rouge pour fouetter les forces, mais maintenant il fallait déjeuner.

« Je commence à avoir faim. Il est 11 heures et demie. Allez les enfants, allons casser la croûte. »

Les trois hommes descendirent vers la « taque », enfilèrent un chaud tricot de laine et attaquèrent les œufs durs puis le lard, les beignets, le fromage, le tout arrosé de bon vin.

« Si nous avons un temps comme aujourd'hui pendant le reste de la semaine, dimanche nous aurons monté la charpente. Qu'en penses-tu René ?

— Il faut encore couper une pièce, les descendre toutes les deux, les transporter, les équarrir et monter la charpente. En quatre jours, en effet, on devrait pouvoir y arriver.

— Naturellement, je te retiens pour la charpente.

— Mais je ne suis pas du métier.

— Tu en connais assez long pour une charpente de montagne. Tu es un des plus fins ouvriers du pays, René, et il fait bon travailler avec toi. Et puis mes enfants aiment bien être avec toi.

— Pour ça oui, papa. René est un copain et cet été il va m'emmener en montagne.

— Tu vois ils t'aiment aussi terriblement parce que tu es un vrai montagnard, courant les cimes sans but ni rime. Ma fille est encore plus folle que François.

— Que voulez-vous, nous aimons notre pays, dit René confus et au fond flatté de savoir que Janine, si aimée, cherissait la montagne autant que lui. Et vous aussi, père Joson, dans votre temps, vous avez aimé les rochers autant que nous. Vous étiez un fameux chasseur de chamois.

— Pour ça oui. Tiens, tu vois ce rocher pointu comme une tête de pioche, là-haut, un peu au-dessous de la tête de Sembuis. Je m'y suis vu perdu pendant une demi-journée, sans pouvoir ni descendre, ni monter. Je n'étais pas encore marié. J'avais 27 ans. Enragé chasseur, j'étais parti un matin d'août, à 3 heures, de Montrond où j'avais couché dans la grange du père Pepy. Je grimpe facilement par le Mauvais Pas à la Planard et, de là, je m'engage dans les rochers. Je monte sur le petit névé.

— Le petit névé entre les deux cornes ?

— Oui. Je casse la croûte et je donne un coup de jumelle. Je vois deux chamois, en bas, à ma gauche, sur un petit replat. Je descends lentement pour me rapprocher mais eux filent un peu plus bas. Et, ainsi, à leur poursuite, j'arrive vers un étroit passage qui communiquait avec un autre replat, un peu au-dessus, d'où l'on verrait mieux mes chamois. Je grimpe en me collant au rocher, dans une lutte terrible ; ça c'est du sport !

— Oh oui ! père Joson. Vous voyez que vous êtes comme moi.

— Je l'étais mais ça m'a passé. C'est vraiment éreintant. Enfin, j'arrive sur mon replat. Je souffle un moment car j'étais épuisé, et pourtant j'étais solide ! Puis je cherche mes chamois, mais plus de traces. Pendant que je me tuais à monter dans le rocher, ils s'étaient éclipsés. Il fallait songer à redescendre car il était bien 10 ou 11 heures. Mais pas d'issue : l'étroite plateforme était fermée par de la roche de tous côtés. Redescendre par où j'étais monté, c'était vraiment trop dur et j'avais peur de déraper dans le rocher. Alors, repérant une espèce d'escalier, j'essaya de monter. Au prix de terribles efforts, je réussis à monter là-haut sur cette pointe.

— Mais c'est terrible, père Joson !

— Eh oui ! eh bien ! je l'ai fait. Mais au sommet, c'était la même impasse. Pas moyen de s'en sortir. J'avais froid dans le dos de me sentir encroûté comme une brebis, et je ne vis pas d'autre solution que de revenir sur mon replat. J'ai mis plus d'une heure peut-être pour revenir. Je me couchai un moment, mangeai un morceau, bus un coup, peut-être le dernier avant de

me tuer dans le précipice affreux au-dessous de moi. Enfin, je me décide : j'accroche mon piolet à mon sac et je m'engage dans la descente. Qu'est-ce que j'ai pu en baver ! Rien que d'y penser, ça me fait encore frissonner. Deux fois j'ai dérapé d'un pied sur la roche, ne me retenant que par les clous de l'autre soulier et les doigts qui s'écorchaient à serrer la pierre rugueuse. J'ai peut-être mis 3 heures pour descendre de quelques dizaines de mètres. Enfin j'arrive sur un étroit rebord qui fait comme un balcon au-dessus du vide. Je me suis assis un bon moment, tous les membres moulus par la tension des nerfs, les crampes, les écorchures. Mais le plus gros était fait. Je me sentais heureux quand même d'être encore en vie, de voir là-haut le soleil qui s'enfonçait dans le rocher, et l'immense vallée de nos Villards à perte de vue. Mais à ce jeu-là, il n'était pas loin de 5 heures et il était temps de repartir si je voulais arriver avant la nuit noire aux maisons habitées. Oh oui ! tu peux dire que j'ai souffert dans ce rocher.

— Et ça ne t'a pas guéri pour tout ça, papa.

— Non, au contraire, j'étais encore plus enragé après qu'avant. Même encore à présent, René, je vais parfois, l'été, guetter le chamois dans la combe de la Croix. Je ne suis pas de ceux qui veulent à tout prix critiquer les jeunes ou les empêcher de suivre les passions que nous avons eues nous-mêmes. Je crois que c'est beau la montagne et qu'on peut la pratiquer, même la plus difficile, mais il faut toujours être prudent et ne pas exposer sa vie inutilement.

— Oh ! vous avez bien raison, père Joson. J'ai parfois accompli de rudes choses là-haut dans les rochers, mais plus je vais, plus je suis prudent. Cela ne veut pas dire que je laisse de côté une cime parce qu'elle est dure, mais je tâche de l'aborder avec le maximum de chances, le maximum de prévoyance. On escalade un sommet aussi bien avec la tête qu'avec les membres.

— Tu m'apprendras ça, René, cet été ?

— Oui mon François, tu seras aussi costaud que ton père. »

Les trois hommes fumèrent encore un instant en dissertant du temps, de la saison, des travaux, puis remontèrent au bois abattre le second sapin. Ensuite, au prix de manœuvres habiles mais pénibles, ils firent glisser les troncs dans les jets rapides, jusqu'en bas dans la prairie où leur nez égratignait la fine toison verte. Le soleil était couché depuis un moment déjà lorsque les trois hommes, chargés d'outils, fatigués mais contents, reprirent, dans la fraîcheur du soir, la route de la vallée.

Le lendemain, ils montèrent avec le mulet et les traits pour tirer les lourdes pièces encore vertes et leur faire passer l'eau du Glandon. Puis ils les coupèrent à la longue voulue, les chargèrent sur le chariot aux roues basses et les montèrent à la montagne.

Deux jours de travail encore, puis la charpente fut dressée. Ce fut un bien beau jour que celui-là. Et en plus de René, le père Favre avait invité pour ce gros travail ses deux neveux, Charles et Etienne, ainsi que Gaston Bonté. Janine aussi était là pour voir la résurrection de sa montagne. Et lorsque François planta le bouquet au sommet de la charpente neuve du chalet, elle applaudit comme si on venait de bâti un palais ou un Panthéon dont la gloire dût durer mille ans. Mais pour elle c'était plus que tous les palais, que tous les monuments, c'était sa vie qui renaisait. Elle servit à boire aux hommes qui causaient bruyamment et, lorsqu'elle vint près de René qui s'épongeait le front, un peu à l'écart, elle lui murmura en remplissant son verre :

« Cet été, tu viendras te faire payer le café à la crème. C'est grâce à toi, surtout, René... »

Elle n'acheva pas car les voix des autres baissaient, mais René comprit tout ce que contenaient les yeux rayonnants, remplis d'une lumière céleste, qui se levèrent un moment sur son visage hâlé. Son esprit fut inondé de bonheur où se mêlaient toutes les sensations : le soleil des altitudes, le velouté des alpages, le parfum violent des premières fleurs, le vin, et la suavité inéfable de cette belle fille qui lui avouait sa joie, cette joie qui était un peu son œuvre à lui, René. Mais déjà les autres l'ont mêlé à leurs propos, il faut repartir...

Qu'importe ! D'autres beaux jours viendront. Le chalet est debout ; plus que quelques bricolages et, à nouveau, il pourra abriter le bonheur d'un été, le bonheur d'une jeune fille et, qui sait ?, peut-être d'un couple. Car maintenant, avec le grand printemps, la vie bouillonne comme du vin en cuve.

Pierre Bozon
(à suivre)

Gestion des AFP à l'étude

Les conseils syndicaux des deux associations foncières pastorales (AFP) villarinch (intercommunale et de la combe du Nant) se sont réunis conjointement le 23 février 2007 en mairie de Saint-Alban.

Michel Donda, vice-président de l'AFP intercommunale et trésorier de l'AFP de la combe du Nant, a exposé aux conseillers syndicaux présents les nouvelles dispositions régissant la gestion des AFP, telles que les définit le décret du 3 mai 2006 (*Le petit Villarin* numéro 138, décembre 2006) dont chaque conseiller syndical a reçu le texte intégral.

Cette réunion a permis une prise de connaissance assez approfondie des nouvelles règles fixées.

Une réunion d'information des propriétaires, animée par un représentant de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt ou de la chambre d'agriculture sera programmée au cours de l'été : juillet et août ont finalement été jugés plus favorables que le printemps à une bonne participation des propriétaires villarins. Des questionnements plus précis sur les conséquences de ce décret émergeront sans doute à cette occasion : mise en conformité des statuts, conditions de contrôle des propriétaires sur le travail des conseils syndicaux et des présidents d'AFP seront sans nul doute l'objet de vifs débats.

Jacqueline Dupenloup

■ PRÉCISIONS

Suite à l'article de Christophe Mayoux relatant les travaux de l'assemblée générale de l'AFP intercommunale (*Le Petit Villarin* numéro 138, décembre 2006), Mme Christiane Quézel-Yoyon nous demande de préciser que la lettre attribuée à Gilberte Girard avait en fait été écrite par « *un groupe nombreux de propriétaires* ». Certes. Mais l'anonymat de la formule « *un groupe nombreux de propriétaires* » (demandant un « *bon pour pouvoir* » lors de l'assemblée générale de l'AFP intercommunale) ne pouvait qu'entraîner la confusion. Sans compter que le seul nom de référence indiqué sur l'enveloppe, dont devaient se servir les personnes souhaitant donner procuration « *au groupe nombreux de propriétaires* », était celui de Gilberte Girard.

Mme Quézel-Yoyon précise également que son époux, Emile Quézel-Yoyon, aurait finalement dû bénéficier de 5 voix et non de 4 lors de cette assemblée générale. S'il ne nous appartient pas de trancher cette question, remarquons simplement que ce différend n'est pas de nature à remettre en cause le résultat du vote émis en assemblée générale (121 voix pour et 3 abstentions : Mme Noëlle Noël).

Enfin, Mme Quézel-Yoyon indique avoir interrogé M. Grosjean (responsable AFP à la chambre d'agriculture) sur les conditions de reprise d'un terrain (géré par l'AFP) par son propriétaire lorsqu'un bail est passé sur cette parcelle. Selon la réglementation en vigueur et les explications données par M. Grosjean, le propriétaire « *doit justifier, auprès du président de l'AFP et du préfet, du fait qu'il exploitera lui-même ce terrain pour une utilisation agricole certifiée et motivée ; sans quoi il ne peut, seul, le reprendre. De plus le bail doit être dénoncé 18 mois à l'avance.* »

J. D.

Les fumières : un projet bien « fumeux »

La communauté de communes travaille actuellement sur un projet d'implantation de fumières, l'une à Saint-Alban, l'autre à Saint-Colomban.

Ce projet soulève quelques interrogations dont la première est : pourquoi ce projet relève-t-il de la communauté de communes alors que Saint-Alban s'occupe de son fumier et Saint-Colomban du sien ? Peut-être y a-t-il là une raison qu'une bonne information aurait pu permettre de comprendre.

Par ailleurs, puisque le projet est communautaire, on aurait pu penser que le lieu d'implantation serait « central » afin que chacun des éleveurs concernés fassent une partie de chemin. Mais non, et pour Saint-Colomban, la fumière se fera au Châtelet.

Ainsi, les touristes hivernaux, qui manquent parfois d'animations, auront-ils le plaisir de voir la neige de leur route teintée d'un joli marron. Et du balcon de leur résidence, les enfants pourront-ils assister au ballet des tracteurs apportant les déjections animales. Mieux, tels des sioux entraînés, pourront-ils se livrer à un stimulant jeu de piste pour remonter jusqu'à l'origine du fumier...

Mais trêve de plaisanterie. D'après mes informations, ce projet ne semble rencontrer qu'un accueil mitigé auprès des intéressés. Il se dit même que certains éleveurs de Saint-Colomban préfèreraient transporter leurs déchets sur la fumière de Saint-Alban et que, de là, ces déchets partiraient vers Saint-Rémy-de-Maurienne. Alors pourquoi le Châtelet ? Si j'emploie le conditionnel c'est que rien

n'est vraiment clair, même pour certains élus que j'ai rencontrés et qui n'ont de ce projet qu'une très vague idée. Comme pour le reste : chut, secret !

Cette réalisation pose également la question du matériel d'épandage et de la zone d'épandage trop limitée semble-t-il en regard des besoins. Et si, donc, une partie des fumiers doit finalement redescendre dans la vallée de la Maurienne pourquoi diable est-il nécessaire de les stocker préalablement au « sommet » de la vallée pour les faire redescendre ensuite ?

J'ai beaucoup de mal dans cette affaire à comprendre la motivation du conseil de la communauté de communes qui s'est prononcé à l'unanimité pour ce site.

Mais si l'on y regarde de près, on comprend mieux : le Châtelet est un village en « or » où rien n'a été fait – hormis les travaux pour l'installation des réseaux d'eau et d'assainissement, comme ailleurs dans la commune. Mais, quand il fallait une résidence touristique, le Châtelet a assuré ; quand il fallait un camping, le Châtelet a donné ; et quand il fallait une base de loisirs, vive le Châtelet.

Alors, enfermés dans leurs certitudes, nos braves dirigeants se sont dit : « *Tant qu'on gagne, on joue, et s'il faut implanter une fumière, alléluia ! on se replie sur le Châtelet. En remerciement de leurs bonnes dispositions nous allons même leur mettre la cerise sur le gâteau. Un joli petit tas de fumier dont la brise légère du soir ramènera les effluves dans les narines des estivants des gîtes.* »

Remarquez bien, qu'implantée à cet endroit, la fumière participera à l'aspect sportif de la mise en condition de chacun. Car comme chacun sait, la route de Lachal est très prisée des Villarins qui font le tour de l'« œuf ». Désormais, à mi-chemin du plateau du Châtelet, un panneau invitera le promeneur à retenir sa respiration jusqu'au virage du Plan où il aura droit à une grande bouffée d'air frais. De même lors du passage du Tour de France, ce virage étant régulièrement filmé, la Nation pourra constater que l'agriculture n'est pas morte dans la vallée du Glandon...

Plus sérieusement, encore une question : comment vous les élus de Saint-Alban qui agissaient pour réintroduire l'agriculture et l'élevage aux sommets des cimes, dans la combe du Merlet, avez-vous accepté de confisquer l'une des dernières terres cultivées du Châtelet ?

Peut-être ne saviez-vous pas, une excuse que n'ont pas vos collègues de Saint-Colomban qui savaient tous que l'emplacement choisi était cultivé.

Qu'ils regardent bien la carte ci-dessous qui montre combien la culture des terres a régressé depuis que je suis né. Alors que leur « travail » est d'en maintenir l'intégrité voire de la relancer, sans vergogne et sans état d'âme, ils confisquent une terre cultivable de plus.

Il est vrai qu'aucun d'eux, au contraire de moi, n'a cultivé de terre et que, pour eux, le souvenir des aïeuls est peut-être déjà bien loin.

Gilbert Pautasso



■ Evolution des terres cultivées aux alentours des hameaux du Châtelet et de La Perrière entre 1945 (■) et aujourd'hui (■).

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

POINT DE VUE

L'eau et le gîte d'alpage de la combe du Merlet

Quand on parle de l'eau à Saint-Alban, c'est surtout pour s'inquiéter du débit de la source des Perrières qui est en moyenne de 1,5 litre par seconde (l/s). Ce qui signifie qu'il faudrait 55 à 56 heures – entre deux et deux jours et demi – pour remplir le réservoir à condition que personne ne tire de l'eau. La qualité de cette eau elle, n'a jamais créé de gros ennuis, toutes les analyses étant bonnes malgré quelques incidents que nous ne sommes certainement pas les seuls à connaître.

Ceci dit, les élus de la commune ont beaucoup insisté sur la faiblesse du débit. Il suffisait de souligner que 1,5 l/s c'est suffisant une bonne partie de l'année mais trop juste ou insuffisant dès qu'il y a beaucoup de monde pour justifier la recherche d'un autre approvisionnement. Mais les responsables ont jugé nécessaire d'« enfoncer le clou » avec des arguments quelquefois discutables.

Par exemple, nous avons entendu dire et redire : « *Nous n'avons pas assez d'eau à tel point que si deux maisons brûlent en même temps, il faudra se demander laquelle on sauve.* » Jusqu'à la nuit du 17 au 18 mars 2005 où, malheureusement, cinq maisons ont flambé au Premier-Villard et où l'incendie a été circonscrit avec tout au plus la moitié du réservoir.

Autre exemple : « *Des recherches ont été engagées pour suppléer la source actuelle, insuffisante et soumise à pollution bacillaire (microbes) en cas de fortes pluies...* »(1). Insuffisante, d'accord, mais comme aucun incident bacillaire n'a été signalé en 2001, ni en 2002 et ni en 2003, pourquoi parler de « pollution bacillaire » ?

Enfin, dernier exemple, deux ans plus tard, après la mention d'une pollution bien maîtrisée en huit jours, suit ce commentaire : « *La source qui alimente la commune est une résurgence du Merlet et en cas de fortes pluies ou à la fonte des neiges elle présente des risques de pollution.* »(2). Là, je reste perplexe car en 1998 ou 1999 une coloration des eaux du Merlet, effectuée par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) ou la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), avait permis de montrer qu'une infime partie seulement des eaux du Merlet s'infiltraient. Et d'ailleurs, la DDAF ou DDASS n'ont donné aucune suite à cette observation. Nous avons connu plus tard, nous aussi, une alerte à la pollution bactérienne rapidement maîtrisée et d'ailleurs, en 12 ans de présence en mairie, c'est la seule dont je me souvienne.

Revenons au problème de la résurgence. A-t-on procédé à une nouvelle expérience de coloration ? A-t-on comparé les analyses de l'eau du Merlet et de la source ? L'eau du Merlet non potable aux Fontaines, deviendrait-elle potable après infiltration ? La piste est à suivre ! Le débit de la source dépend du temps (pluie ou sécheresse). Varierait-il si l'eau venait du Merlet ? Au moment du captage de la source, entre 1980 et 1983, la DDAF et la DDASS ne se

seraient-elles pas aperçues du phénomène ? Faut-il comprendre que l'eau du Merlet est non potable « *qu'en cas de fortes pluies ou...* » ?

Il ressort de cette affirmation du 21 mai 2005 une sorte d'acharnement à dévaliser la source des Perrières, inutile mais qui peut s'expliquer si on se souvient que sitôt élus, le conseil municipal de Saint-Alban a fait inscrire dans les projets du district (en 2001, avant sa transformation en communauté de communes) la construction d'un gîte d'alpage dans la combe du Merlet.

Mais après une certaine agitation autour de ce projet, le conseil municipal expliquait le 6 décembre 2003 : « *Pour le permis de construire [...] il faut définir la modalité d'alimentation en énergie électrique : photovoltaïque et hydraulique.* »(1) Il faut donc de l'eau pour produire de l'électricité et pour d'autres usages aussi.

Poussés par cette nécessité, les élus ont alors arpenté la combe du Merlet en compagnie de techniciens. Mais, selon un élu bien informé, les différentes sources trouvées auraient été écartées parce que contenant de l'arsenic ce qui n'a jamais été écrit nulle part. Question : ces sources ont-elles été analysées ?

Puis nous apprenons que le « *conseil sollicite l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'une adduction d'eau (unanimité). Une source située au pied du pic sud du Merlet à 2 050 m d'altitude a été analysée puis captée avec l'appui du conseil général et de l'agence de l'eau. Un devis estimatif a été établi à 223 100 euros (1 463 000 francs).* »(3) Cette source a le mérite, aux yeux des élus, d'être située plus haut que le gîte d'alpage... même si, plus haut, ça fait peut-être un peu haut. A partir de là, il est difficile de suivre :

• « *En outre elle (la source des Perrières) est insuffisante en période d'été.* »(2) : déjà dit le 6 décembre 2003.

• « *Plusieurs démarches qui seront détaillées dans le prochain bulletin municipal ont été entreprises pour résoudre complètement le problème d'alimentation en eau potable.* » Mais en fait de détails, rien ne sera publié dans le bulletin municipal de juillet 2005 et seule la phrase : « *Les études s'achèvent pour le schéma*

d'alimentation. » sera publiée dans le bulletin municipal de décembre 2005.

D'où ces questions : ce qui était présenté comme « *la solution* » le 25 septembre 2004 est-il toujours valable ? Que contient ce fameux schéma ? Questions rendues encore plus pressantes quand on lit : « *Mais encore une fois apparaît la nécessité de chercher un approvisionnement plus sûr : source de la Vieille Route (pic sud du Merlet ?) ou syndicat de moyenne Maurienne.* »(4)

En fait, les élus s'expriment comme si rien n'avait été fait à ce jour. Il faudra attendre le bulletin municipal de décembre 2006 pour lire : « *Le schéma d'alimentation en eau potable a proposé deux possibilités pour remplacer la source des Perrières : eau du syndicat de moyenne Maurienne, ou capter les sources du fond de la combe du Merlet. Cette deuxième solution présente l'avantage d'alimenter les chalets de la combe du Merlet, le futur gîte d'alpage et également de fournir de l'eau (à tout le pays). On étudie un plan de financement.* »

Et nous voilà revenus au 25 septembre 2004 ; tout était joué à ce moment là, avant le schéma d'alimentation, et tout ce qui a été dit entre temps est superflu. C'est bien le gîte qui a déterminé le choix. Ce gîte qui a toujours des ennuis et qui, demain, en aura peut-être encore d'autres.

En attendant la mise en route de sa réalisation, soyons heureux d'avoir notre bonne « *vieille* » installation des Perrières, de 25 ans d'âge, avec toutes ces insuffisances.

Pour conclure, une remarque : tout ce qui est écrit dans le bulletin municipal de décembre 2006 devrait figurer dans un compte rendu du conseil municipal ; et une question : qu'est devenue la possibilité de céder notre surplus d'eau à des communes du fond de vallée ?

Edmond Lauminy(*)

(*) Edmond Lauminy a été maire de Saint-Alban de 1995 à 2001.

(1) Compte rendu des réunions du conseil municipal de Saint-Alban, séance du 6 décembre 2003 (Le Petit Villarin numéro 126).

(2) *ibid.*, séance du 21 mai 2005 (Le Petit Villarin numéro 132).

(3) *ibid.*, séance du 25 septembre 2004, (Le Petit Villarin numéro 130).

(4) *ibid.*, séance du 22 avril 2006 (Le Petit Villarin numéro 136).

GESTALP

Derrière ce mot se cache un programme franco-italien financé par l'Union européenne et dont l'objet est de favoriser le développement durable des zones de montagne entre la France et l'Italie.

Prévu sur une durée de 3 ans, il a pour objectif « *la mise au point et en œuvre d'outils de gestion, de réhabilitation et d'amélioration de l'espace montagnard au service de la biodiversité et du pastoralisme, en particulier dans les aires protégées.* »

Huit sites ont été choisis pour ce programme : 4 en France, dont Saint-Alban et la communauté de communes, Arvillard, le Rivier d'Allemont et le parc

regional du Vercors.

Le groupe de travail est animé par Andréa Cavallero, professeur à l'université de Turin et Jean-François Dobremez, professeur à l'université de Savoie. Il a tenu sa première réunion à Saint-Alban le 7 février dernier. Elle a permis de faire le point sur les résultats déjà obtenus et de définir les travaux pour les mois à venir, avant la tenue de la prochaine réunion, en décembre 2007 en Italie.

Pour la pause déjeuner, Marc Vuillermoz a accueilli les 24 participants au Triandou avec sa gentillesse et son efficacité habituelles.

Georges Quézel-Ambrunaz

► **VIE RELIGIEUSE.** Après la messe de Pâques et celle du 29 avril à 10 h 30 à Saint-Alban, aucune messe n'est prévue dans la vallée avant celle du 24 juin à 10 h 30 à Saint-Colomban. Des messes sont dites tous les samedis à 18 h 30 à La Chambre et tous les dimanches matin à Saint-Rémy. Dans la mesure du possible, le père Durieux célèbre des messes un vendredi sur deux (consulter les dates affichées). – (Ch. Mayoux.)

► **FLEURISSEMENT.** Le marché aux fleurs organisé par l'association Saint-Colomban station fleurie aura lieu le 19 mai 2007 à Saint-Colomban. C'est le lycée horticole Le Bocage de Chambéry qui fournira les plans. Pour l'entretien des bâtiments et des espaces publics, un emploi saisonnier estival va être créé par la commune de Saint-Colomban. Un appel d'offres précisera le profil de ce poste. – (Ch. Mayoux.)

► **PÊCHE.** L'ouverture de la pêche a eu lieu le 18 mars. Les permis de pêche sont en vente à la Maison du tourisme. Cette année un effort a été fait par l'association de pêche locale envers les jeunes, avec une carte départementale « mineur » (moins de 18 ans) à 15 euros et une carte départementale « découverte » (moins de 12 ans) à 5 euros. La carte départementale « adulte » (valable pour la Savoie) coûtera 29 euros pour les possesseurs d'un autre permis. Sinon, la carte annuelle de l'association locale est cette année à 65 euros, la carte journalière pour ceux possédant déjà un permis de pêche à 8 euros (11 euros pour ceux n'en possédant pas). La carte départementale « vacances » (15 jours de pêche consécutifs, dans la période du 1^{er} juin au 31 décembre) coûte 30 euros. – (Ch. Mayoux.)

► **RENCONTRE.** Le 1^{er} décembre dernier, les filles de Saint-Alban et de Saint-Colomban se sont retrouvées dans la joie et la bonne humeur. Comme chaque année elles avaient organisé un repas chez Marc Vuillermoz et Béatrice Darves-Bornoz (Triandou) qu'elles remercient pour l'accueil. Elles montrent peut-être l'exemple à ceux qui ne sont pas convaincus que les deux communes peuvent se rencontrer sans heurts. ▼



PETITES ANNONCES

• Couple avec 2 enfants cherche à louer ou à acheter un logement aux Villards. Contacter Nicolas Revol (06-16-56-31-40) ou Françoise Darves-Blanc (04-79-83-08-81).

• Particulier vend à Brie et Angonnes (périphérie de Grenoble) une villa (170 m² habitable sur un terrain de 1 570 m²). Vue sur Belledonne, Chamrousse et le Vercors. Prix : 650 000 euros. Téléphoner au : 06-79-36-53-59.

LE SPÉCIALISTE DE LA RÉSIDENCE DE LOISIRS
Banquettes
- Convertibles
- Literie
- Meubles
Conception et réalisation de votre cuisine et de votre dressing
Tél. 04 79 59 46 78 www.meublesmontagne.com
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

Ets ARLAUD
AGENT
ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Mobile home - Chalet
à St-Colomban des Villards
Renseignements : Camping de la Perrière
73130 St-Colomban des Villards
Tél. 04 79 59 16 07 - Fax 04 79 59 15 17
FranceLoc E-mail : saint-colomban@franceloc.fr

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage
PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 27 JANVIER 2007

Absent : Nicolas Revol (procuration à Michel Donda).

Au début de la séance le conseil municipal rend hommage à l'abbé Pierre « qui a tant œuvré depuis plus de 50 ans en faveur des plus défavorisés ». Puis le conseil adopte le procès verbal de la séance du 27 décembre 2006 par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon qui, bien qu'absents à la séance du 27 décembre, ont demandé à prendre part au vote).

1 – Route du Mollard

Depuis la déclaration d'utilité publique (18 octobre 2005) une procédure d'acquisition à l'amiable des terrains est engagée et une convention a été signée avec la Société d'aménagement de la Savoie (SAS) pour finaliser le projet établi par la DDE et l'agence d'urbanisme Barbeyer et Dupuis. Un bilan prévisionnel détaillé établit la dépense à 1 206 404 euros HT dont 686 560 euros HT pour la route de désenclavement du Mollard et 519 844 euros HT pour le lotissement qui s'autofinance sur la base de la vente des 10 lots individuels et de la construction d'un bâtiment collectif comportant des logements pour saisonniers, des logements à loyer conventionné et des gîtes touristiques. Des contacts ont été établis pour constituer une société d'économie mixte avec l'OPAC de Savoie et avec l'exploitant des remontées mécaniques de Saint-Colomban. Le planning prévisionnel de réalisation de la route programme le début des travaux en septembre 2008, avec achèvement dans l'été 2009. Une consultation aura lieu dans l'été 2007 pour désigner le mandataire maître d'ouvrage de l'opération. Pour ce projet, très important pour l'avenir de la commune, le plan de financement (HT) serait le suivant (pour une dépense totale de 686 560 euros) : subventions : 386 560 euros ; fonds de concours de la communauté de communes (2008-2009) : 150 000 euros ; participation communale (2008-2009) : 150 000 euros. La participation communale, sur deux exercices, est le maximum compatible avec le budget communal qui doit financer le projet d'adduction d'eau nécessité par l'insuffisance de la source actuelle, sujette de plus à pollution. Le conseil municipal accepte (7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile

Quézel-Yoyon) le projet établi par la SAS de la Savoie et sollicite auprès des divers organismes les subventions les plus élevées possibles.

2 – Assainissement

Le commissaire enquêteur (M Philippe Lambret, désigné par le tribunal administratif de Grenoble) ayant donné un avis favorable, le conseil municipal adopte (8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) le plan de zonage élaboré par le cabinet Saunier Environnement et présenté à l'enquête publique (du 27 novembre au 29 décembre 2006). Ce rapport présente une réserve (délai trop long entre le rendu du dossier de schéma d'assainissement et l'enquête) et deux recommandations (rapprochement avec la MISE pour recueillir des conseils sur l'évolution du schéma, et échéancier de réalisation de modifications éventuelles des digesteurs décantereurs). L'échéancier de réalisation ne comporte aucun caractère d'urgence compte tenu de la population actuelle, le dispositif actuel étant réglementaire. En cas d'urbanisation nouvelle (zone intercommunale, lotissement du Mollard), les modifications nécessaires seront alors programmées.

3 – Acquisitions foncières (regularisation de la piste du Replat)

• EDF accepte la vente en totalité de toutes les parcelles citées à la réunion du 2 décembre 2006 (section C, numéros 281, 282, 284, 285, 286 et 292) auxquelles il faut ajouter la parcelle section C numéro 296.

• Marie-Joëlle Emin : C 294, C 564, E 084, E 049 (en totalité), C 958, et C 107 selon la division parcellaire établie par Duboin-Burnier.

• Raymonde Lajon : C 522, C 783, C 908 (en totalité), E 1084, 1177 et E 1176 selon la division parcellaire établie par le cabinet Duboin-Burnier. Sur les parcelles cédées en totalité, Mme Lajon dispose d'un délai de 10 ans pour récolter le bois. De son côté, la commune de Saint-Alban s'engage à céder à Mme Lajon, les parcelles P 1792, P 1782, P 1783, et P 1723, à 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles et 10 euros le m² pour les terrains constructibles.

En cas d'acquisition simple, la commune supportera les frais ; en cas d'échange, les frais seront partagés par moitié entre les deux parties. Toutes les parcelles acquises par la commune le sont au prix de 0,20 € le m² plus une indemnité de réemploi de 20 %.

4 – Microcentrale du Bacheux

Par délibération du 7 février 2004, le conseil municipal a

créé une société d'économie mixte (SEM) avec Saint-Etienne-de-Cuines et des partenaires privés (Pyren et Hydro Développement) pour réaliser une centrale de 4 200 KW sur le torrent du Bacheux. Un amendement à la loi sur l'eau permet maintenant de demander une déclaration d'utilité publique (DUP) pour les acquisitions de terrain et les servitudes de passage de la conduite sur la commune de Saint-Etienne-de-Cuines, DUP nécessaire compte tenu du parcellaire local. En conséquence, le conseil municipal décide (par 7 pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) d'autoriser le maire à signer avec la SEM les Forces du Bacheux un bail emphytéotique d'une durée égale à celle de l'autorisation d'exploiter pour l'implantation de la prise d'eau, et d'adopter le pacte d'actionnaires. En outre le conseil adopte un projet de convention avec la commune de Saint-Etienne-de-Cuines fixant les modalités de perception des ressources fiscales générées par la centrale : la taxe professionnelle sera partagée à 50/50 entre les deux communes, les autres taxes restant perçues par Saint-Etienne-de-Cuines (adopté par 7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

5 – Budget

(lire page 13).

6 – Eau potable

Conformément à la législation en vigueur une DUP est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et gréver de servitudes légales les terrains compris dans les périmètres rapprochés des captages, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution. Pour mener à bien cette opération, la commune peut bénéficier de l'aide financière du conseil général de la Savoie et de l'agence de l'eau tant pour la phase administrative (études, acquisitions foncières, indemnisation des servitudes) que pour la réalisation des travaux de protection. Dans ces conditions, le conseil municipal (par 7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) décide d'entreprendre la procédure de mise en conformité administrative des points d'eau suivants : sources du pic nord et du pic sud du Merlet. Il s'engage également à :

• conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des points d'eau ci-dessus ;

• acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les terrains constitutifs des périmètres de protection immédiate et d'in-

demniser les propriétaires ou occupants des terrains inclus dans les périmètres de protection rapprochée en cas de préjudice ;

• indemniser les usagers des eaux de tout dommage et/ou préjudice prouvé, causé par la dérivation des eaux ;

• réaliser les travaux préconisés au titre de la protection des sources ;

• inscrire au budget les crédits nécessaires aux diverses indemnisations et aux travaux nécessaires pour les captages et les périmètres de protection. Le conseil demande que soient instaurées les servitudes d'accès aux ouvrages et sollicite le concours financier du conseil général de la Savoie et de l'agence de l'eau pour les études préalables et la phase administrative.

7 – Divers

• Déneigement. L'employé communal fera son possible pour déneiger l'accès à l'habitation des personnes âgées, compte tenu des diverses tâches prioritaires en cas de chute de neige.

• Communauté de communes. (lire page 15).

• Communaux cultifs. Mme Florisse Darves-Blanc et M. Charles Favre-Novel, en indémission, demandent que leur soit affectés les communaux cultifs de leur grand-père Pierre Darves-Bornoz. Patrick Cartier-Lange demande rectification au profit de la commune d'une attribution erronée.

• Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en non-recouvrement d'une facture d'eau et assainissement de 2002 (38 euros) concernant Mme Florisse Darves-Blanc pour la facturation d'un compteur supprimé.

• Par suite de modifications dans le statut des employés territoriaux, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe et d'annuler le poste d'adjoint administratif créé le 17 avril 2004.

● SÉANCE DU 24 MARS 2007

Avant d'aborder l'ordre du jour, le point suivant « Recours en tribunal administratif contre la délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2006 » est ajouté à l'ordre du jour de la réunion (adopté par 8 pour et 1 contre : Armand Cartier-Lange). Puis le conseil adopte le procès verbal de la séance précédente par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

1 – Forêt communale

Le bilan de l'année 2006 (dressé par M. Roudet) a été marqué par une coupe de 544 mètres cubes dans les parcelles ren-

dues accessibles par la nouvelle piste forestière de l'Echaut. La coupe a eu lieu sous le régime du contrat d'approvisionnement : la commune paie la coupe, le bois est trié en bois d'œuvre, bois de palette (déposé au parc de Saint-Martin la Porte) et bois d'énergie (déposé sur un terrain communal de Saint-Etienne-de-Cuines avant broyage pour la chaufferie). Compte tenu des aides de 3 088 euros dont 2 000 euros pour le bois d'énergie, le bilan est déficitaire de 3 325 euros, sans tenir compte de la valeur du bois d'énergie. A noter que, après des années très difficiles dues à la tempête de 1999, le prix du bois remonte légèrement ; d'autre part, la coupe aurait été impossible sans la procédure choisie par la commune compte tenu du volume très important de bois « rouge » (323 mètres cubes), car ce type de bois, dans les procédures courantes de vente sur pied, est laissé sur le terrain et donc non pris en compte pour la rémunération du bûcheron qui ne peut rentabiliser sa coupe. De plus il reste sur place et dégrade la forêt. Le bilan global établi sur une dizaine d'années est à peu près équilibré ou légèrement déficitaire ; la forêt n'est plus un rapport pour une commune qui doit cependant l'entretenir si elle veut conserver son patrimoine. Aucune coupe n'est prévue en 2007, seuls les travaux habituels d'entretien de la forêt et des pistes sont programmés ; une étude préparatoire est engagée pour faire en 2008 une coupe par câble sur des parcelles inaccessibles par piste. Une somme de 9 810 euros sera inscrite au budget 2007.

2 – Aire de jeux du Premier-Villard

Le conseil choisit (unanimité) l'entreprise Jamen TP, moins disante, (53 817,28 € HT) et décide de faire les travaux en 2007 et 2008, le bâtiment abritant le sanitaire étant réalisé l'année prochaine. La tranche 2007 s'élève à 30 299 euros. Une subvention maximale de 19 383 euros, correspondant à une dépense subventionnable de 46 150 euros, a été accordée sur les crédits 2006 de la dotation générale d'équipement.

3 – Chaufferie au bois

La convention de raccordement à la chaufferie comporte l'installation dans le bâtiment raccordé de l'échangeur de calories pour un montant de 3 500 euros. Certains propriétaires ne peuvent faire les travaux d'installation intérieure immédiatement mais souhaitent avoir la possibilité de se raccorder ultérieurement. Il est nécessaire pour cela d'amener le réseau à proximité immédiate du bâtiment, ce

Lire la suite page 13

Laurent MARTIN-COCHER



○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES



BOUCHERIE DU MONT CUCHET

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile

73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 12

qui entraîne un coût supplémentaire. Le conseil municipal décide (7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) de proposer une convention entre la commune et les propriétaires pour amener le réseau en attente de raccordement (750 euros).

Par ailleurs, le conseil municipal accepte le devis présenté par l'entreprise Serge Darves-Blanc pour les menuiseries intérieures de la chaufferie et des garages communaux (2 376 euros HT, adopté par 7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

4 – Comptes administratifs 2006.

Le maire ayant quitté la séance, les comptes administratifs suivants sont adoptés par 6 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) :

- budget principal : en fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 555 837 euros, en dégageant un virement à la section d'investissement de 65 355 euros. En investissement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 267 404 euros.
- lotissement de la Doata : en fonctionnement, équilibre à 107 858 euros ; en investissement, équilibre à 47 851 euros.
- commerce multiservices : en fonctionnement, équilibre à 21 421 euros ; en investissement, équilibre à 26 198 euros.
- CCAS : équilibré à 2 644 euros en recettes et dépenses (unanimité).

5 – Budgets primitifs 2007

• Taux d'imposition 2007 : le conseil municipal adopte (unanimité) les taux suivants, inchangés depuis 2004 : taxe d'habitation 0,42 %, taxe sur le foncier bâti 36,88 %, taxe sur le foncier non bâti 4,2 %. La taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes.

• Budget principal
(lire ci-contre).

Après ces débats bugétaires le maire a présenté les documents à tous les conseillers. Deux d'entre eux, Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon, ont refusé d'apposer leur signature alors que la loi exige que tous les documents budgétaires, sur lesquels sont indiqués les votes, soient signés par tous les conseillers présents.

6 – Ligne de trésorerie

Une partie très importante des investissements 2007 est couverte par des subventions qui ne sont versées en totalité que sur factures acquittées, et, donc, pour éviter d'éventuelles difficultés de trésorerie, il est nécessaire d'ouvrir auprès d'un établissement bancaire une ligne de crédit d'un montant de 200 000 euros sur un an. Les fonds peuvent être appelés à tout moment en cas de nécessité et remboursés au fur et à mesure des disponibilités de la commune. Les taux actuels varient autour de 4

%. Le conseil municipal mandate le maire pour, après consultation de trois banques (Crédit agricole, Dexia Crédit local, Caisse d'épargne), signer l'ouverture de la ligne de trésorerie aux conditions les plus avantageuses (adopté par 8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange).

7 – Emprunt

La TVA sur la chaufferie et les garages communaux, remboursée deux ans après les travaux, s'élève à 123 959 euros. Pour éviter des difficultés ponctuelles de trésorerie dans cet intervalle, le conseil municipal décide d'emprunter cette somme et mandate le maire pour signer, après consultations, la convention d'emprunt aux conditions les plus avantageuses (adopté par 7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

8 – Acquisitions foncières

Des propriétaires s'engagent à vendre à la commune de Saint-Alban des parcelles au prix de 0,20 € le m² plus 20 % au titre du réemploi selon les modalités suivantes : les frais d'actes et de publication sont à la charge de la commune sauf dans le cas d'un échange où ces frais sont partagés de moitié (la commune réalisera par acte administratif les dites cessions et acquisitions) ; le bois qui se trouve sur les parcelles cédées reste à la disposition du propriétaire pendant 10 ans (unanimité). Ces propriétaires sont :

- Michel Bozon : la totalité de la parcelle C 80 ; l'emprise de la route telle qu'elle est définie sur le plan parcellaire et conformément à la division parcellaire établie par le Cabinet Duboin-Burnier pour les parcelles C 211 (plus la C 1525), C 364, C 289, C 759 (unanimité).
- Viviane Campillo : parcelle C 685 et C 686 pour l'emprise de la route (unanimité).
- Janine Malburet : parcelle E 51 pour l'emprise de la route (unanimité).
- Elisabeth Degaine : parcelle E 1171 pour l'emprise de la route (unanimité).
- Guy Chaboud-Crouzaz : la totalité des parcelles C 301, C 270 ; l'emprise de la route telle qu'elle est définie sur le plan parcellaire et conformément à la division parcellaire établie par le Cabinet Duboin-Burnier pour les parcelles C 236, E 1088. En contrepartie de quoi la commune de Saint-Alban s'engage à céder les parcelles suivantes : P 1760, P 1761, P 1762 (Derrière la Narie). Ces parcelles sont cédées au prix de 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles et à 10 euros le m² pour les terrains constructibles. Le solde du prix sera payé par la partie débitrice le jour de la signature de l'acte (adopté par 8 pour et 1 contre : Georges Quézel-Ambrunaz).

• Gilberte Girard : la promesse de vente comporte, outre un échange de parcelles, une demande de Mme Girard concernant le captage d'une source sur la parcelle E 17 et la construction d'un réservoir aux frais de la commune. Après débat, le conseil municipal, considérant qu'une demande de service ne s'inscrit pas dans un processus d'échange de terrains, décide de ne pas accepter la proposition en l'état, de reprendre les négociations et de revoir la question au prochain conseil (adopté par 7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

• Gilbert Darves-Blanc : compte tenu du recours au tribunal administratif concernant une des parcelles échangées (lire ci-dessous), la délibération du 2 décembre 2006 est remplacée par la délibération ci-dessous : M. Darves-Blanc s'engage à vendre à la commune de Saint-Alban les parcelles suivantes au prix de 0,20 € le m² plus 20 % au titre du réemploi les parcelles E 777, E 1096, E 1169 (en totalité) ; l'emprise de la route telle qu'elle est définie sur le plan et conformément à la division parcellaire établie par le Cabinet Duboin-Burnier pour les parcelles E 1075, C 496, C 498, C 499, C 526, D 1314 et les parcelles E 777 Sous Gerore, et G 1229 au Chef-Lieu, à 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles et 10 euros le m² pour les terrains constructibles. En contrepartie de quoi la commune de Saint-Alban s'engage à céder les parcelles suivantes : F numéros 1 à 7 et une division parcellaire d'une surface de 1 200 m² soit un rectangle de 40 m sur 30 m de la parcelle A 1 Le

source en bois. Cette proposition est rejetée par 5 voix contre (Armand Cartier-Lange, Emile Quézel-Yoyon, Nicolas Revol, Annie Chaboud-Crouzaz, Michel Donda), 2 abstentions (Annie Bordas, Christian Roche) et 2 voix pour (Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz). La promesse de vente énoncée ci-dessus est alors adoptée par 4 pour, 1 contre (Georges Quézel-Ambrunaz) et 3 abstentions (Annie Bordas, Christian Roche, Daniel Quézel-Ambrunaz), Michel Donda ne prenant pas part au vote.

• Robert Cartier-Lange : la totalité des parcelles C 47, C 48 ; l'emprise de la route telle qu'elle est définie sur le plan parcellaire et conformément à la division parcellaire établie par le Cabinet Duboin-Burnier pour la parcelle C 591. En contrepartie de quoi la commune de Saint-Alban s'engage à céder les parcelles suivantes : P 1688, P 1696, P 1698 (Derrière la Narie). Ces parcelles sont cédées au prix de 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles et à 10 euros le m² pour les terrains constructibles. Le solde du prix sera payé par la partie débitrice le jour de la signature de l'acte (adopté par 8 pour et 1 contre : Georges Quézel-Ambrunaz).

• Gilberte Girard : la promesse de vente comporte, outre un échange de parcelles, une demande de Mme Girard concernant le captage d'une source sur la parcelle E 17 et la construction d'un réservoir aux frais de la commune. Après débat, le conseil municipal, considérant qu'une demande de service ne s'inscrit pas dans un processus d'échange de terrains, décide de ne pas accepter la proposition en l'état, de reprendre les négociations et de revoir la question au prochain conseil (adopté par 7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

• Gilbert Darves-Blanc : compte tenu du recours au tribunal administratif concernant une des parcelles échangées (lire ci-dessous), la délibération du 2 décembre 2006 est remplacée par la délibération ci-dessous : M. Darves-Blanc s'engage à vendre à la commune de Saint-Alban les parcelles suivantes au prix de 0,20 € le m² plus 20 % au titre du réemploi les parcelles E 777, E 1096, E 1169 (en totalité) ; l'emprise de la route telle qu'elle est définie sur le plan et conformément à la division parcellaire établie par le Cabinet Duboin-Burnier pour les parcelles E 1075, C 496, C 498, C 499, C 526, D 1314 et les parcelles E 777 Sous Gerore, et G 1229 au Chef-Lieu, à 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles et 10 euros le m² pour les terrains constructibles.

En contrepartie de quoi la commune de Saint-Alban s'engage à céder les parcelles suivantes : F numéros 1 à 7 et une division parcellaire d'une surface de 1 200 m² soit un rectangle de 40 m sur 30 m de la parcelle A 1 Le

Glacier étant précisé que cette division parcellaire inclus le rocher comme indiqué sur le plan projeté en réunion. Ces parcelles sont cédées au prix de 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles et à 10 euros le m² pour les terrains constructibles. Le solde du prix sera payé par la partie débitrice le jour de la signature de l'acte. La commune accepte de substituer M. Gilbert Darves-Blanc au profit de Serge Darves-Blanc dans le présent échange pour les terrains cédés par la commune. Compte tenu qu'il s'agit d'un échange les frais d'actes et de publication sont partagés de moitié entre la commune et M. G. Darves-Blanc étant précisé que la commune réalisera par acte administratif les dites cessions et que la division parcellaire de la parcelle A 1 est à la charge de Gilbert Darves-Blanc ou de son ayant droit (unanimité).

• Robert Cartier-Lange : la parcelle E 175 au prix de 10 euros le m². En contrepartie de quoi la commune de Saint-Alban s'engage à céder des parcelles d'une surface totale de 7 103 m² au prix de 0,20 € le m² (Derrière la Narie). Le solde du prix sera payé par la partie débitrice (8 voix pour et 1 contre : Georges Quézel-Ambrunaz).

9 – Extension de la communauté de communes (lire page 15).

10 – Affaires diverses

- Dans un courrier, Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-

Yoyon demandent le renforcement de l'adduction d'eau et la réfection de la chaussée au Bessay : voir la nécessité de ces travaux ; demandent la mise en place d'une barrière de sécurité sur la place du Premier-Villard : le plan général d'alignement du Premier-Villard étant à l'étude, cette question sera examinée après son adoption.

• Contentieux. Mme Rosette Cordel et M. Michel Darves-Blanc ont contesté auprès du tribunal administratif (TA) la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2006 sur la partie « *Gilbert Darves-Blanc, échange avec parcelle A 201* ». Cette parcelle est un communal cultif repris par la commune qui ne figure pas sur les actes notariés transmis à la mairie par les plaignants. Le conseil municipal autorise (unanimité) le maire à présenter le mémoire en défense au tribunal administratif, et, en cas de nécessité, à demander à Me Yann Ollivier (Grenoble), d'assurer la défense de la commune. Le conseil municipal décide de demander au TA la condamnation des requérants à verser à la commune la somme de 2 000 euros au titre du Nouveau code de procédure civile.

• Microcentrale du Bacheux. La convention de versement de la TP (27 janvier 2007) doit être modifiée en remplaçant dans tout le texte le mot « répartition » par le mot « versement » (adopté par 8 voix pour et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

SAINT-ALBAN

BUDGET 2007

Investissements en forte hausse

Dans le budget principal 2007, le fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 373 557 euros, avec un virement à la section investissement de 3 696 euros après une dotation aux amortissements de 103 396 euros. En investissement, ce budget se monte à 1 140 946 euros.

Les recettes résultent des impôts (essentiellement la taxe foncière sur les propriétés bâties), de la participation du conseil général de l'Isère sur les recettes de taxe professionnelle de Grand-Maison, des dotations de l'Etat, du versement du conseil général des droits de mutation et de recettes diverses (eau du Pied-des-Voûtes). Il faut y ajouter les subventions : cette année, près de 600 000 euros, dont plus de 500 000 euros pour la chaufferie au bois et les garages communaux.

Les dépenses de fonctionnement augmenteront cette année essentiellement sur les frais de personnel : passage de Nathalie Darves-Blanc sur un poste d'adjoint administratif, recrutement de Emmanuel Bellot-Mauroz en remplacement de Sébastien Chaix, dont l'emploi jeune était très subventionné.

Les principaux investissements sont la chaufferie et les garages communaux (756 404 euros TTC dont 123 959 euros de TVA), l'aire de jeux du Premier-Villard (36 492 euros), le chauffage central des bâtiments communaux (36 478 euros), la réfection des voies communales (32 000 euros), la première tranche de la chapelle du Premier-Villard (42 458 euros). Les recettes sont le report de 2006 (241 718 euros), les subventions (607 739 euros dont 507 290 euros pour la chaufferie et les garages communaux), le virement de la section de fonctionnement (3 696 euros), la dotation aux amortissements pour 103 396 euros, le remboursement de la TVA 2005 (29 410 euros) et un emprunt de 123 959 euros sur 18 mois équivalent au montant de la TVA sur la chaufferie et les garages qui sera remboursée en 2009. Ce budget 2007 a été adopté à l'unanimité.

Pour le lotissement de la Doata : en fonctionnement, le budget 2007 est équilibré en recettes et dépenses à 109 080 euros, les recettes provenant de la vente des trois lots (89 980 euros) et d'une subvention communale de 19 100 euros qui correspond au coût pour la commune (cette subvention sera amortie rapidement grâce à la taxe locale d'équipement et à la taxe foncière sur les constructions). En investissement, la seule dépense réelle est l'acquisition de la parcelle G 1595, pour un montant de 1 222 euros. Le budget du lotissement a été approuvé par 8 voix pour et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

Enfin pour le commerce multiservices : en fonctionnement, le budget est équilibré à 39 071 euros ; en investissement, il se monte à 35 706 euros, la dépense principale étant l'installation du chauffage central au Triandou et dans les gîtes. Ce budget a été adopté par 7 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
22 JANVIER 2007

[Le compte rendu de cette réunion n'était pas approuvé au moment du bouclage de ce numéro (26 mars 2007). Il n'est donc pas officiel]

Absents : Norbert Combet, Jacques Maurino, Alain Rostaing (procuration à René Mugnier), et Hervé Tardy (procuration à Robert Bozon).

1 - Communauté de communes

(lire page 15).

2 - Questions foncières

• Régularisation. Le conseil approuve une convention d'assistance technique foncière avec M. Albert, expert foncier, pour la régularisation des terrains acquis par la commune pour la route des Croix, les paravalanches de Barral et la voie communale n° 4 en amont du pont des Moulins. Cette mission comprend la préparation du dossier d'enquête préalable à la DUP (montant forfaitaire de 1 850 euros à 2 300 euros HT) et d'enquête parcellaire (de 80 euros à 90 euros HT) ; l'acquisition amiable (montant compris entre 300 euros et 400 euros HT par compte foncier plus une plus value de 120 euros HT par indivisaire au-delà de la 3^e personne) ; la procédure d'expropriation (procédure d'enquête, ordonnance d'expropriation, dossiers de paiements, indemnité, etc., pour un montant compris entre 534 euros et 610 euros HT plus une plus value de 120 euros à 150 euros HT par indivisaire au-delà du 4^e).

• Droit de préemption. Une demande de déclaration d'intention d'aliéner est présentée par Mes Nallet et Benoît pour la vente des biens appartenant aux Consorts Cuinat à M. Hubert Combet. Des terrains sont situés en zone N ou A (parcelles non constructibles) au plan local d'urbanisme (PLU) et d'autres au Châtelet où la commune peut appliquer le DPU. Avant de décider le conseil veut savoir si la commune peut préempter sur des parcelles non constructibles.

• PLU. Suite à la décision du conseil municipal (17 juin 2005) de prescrire la révision simplifiée du PLU pour les secteurs situés sous le Martinan et à La Perrière (près du camping communal), le Cabinet Barbey et

RECENSEMENT

Le résultat (non officiel) du recensement effectué à Saint-Colomban, du 18 janvier au 17 février 2007, fait état de 171 habitants. Selon l'Insee, et pour l'attribution de la dotation globale forfaitaire aux communes, il convient d'ajouter 1 habitant pour 8 résidences secondaires (387 ont été comptabilisées). En 1990 la commune comptait 204 habitants et 195 habitants au recensement de 1999 (sources Insee).

Dupuis (BDA), contacté pour cette opération, informe le conseil que le secteur sous le Martinan sera difficile à mettre en constructible. Le conseil décide donc de prescrire la révision simplifiée du PLU pour le secteur de La Perrière uniquement et de confier cette révision au cabinet BDA (évaluée à 4 000 euros HT).

3 - Eau potable

Le conseil municipal prend connaissance du dossier qui a été constitué en vue d'assurer la protection des points d'eau de Valmaure et des Roches et adopte ce projet dont le montant des dépenses est évalué à 15 241 euros pour Valmaure et 3 846 euros pour Les Roches. Ce dossier sera soumis à l'enquête d'utilité publique et présenté au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en vue de la dérivation d'une partie des eaux des Roches à concurrence de 40 l/s, un débit réservé de 13 l/s étant maintenu à l'aval du point de prélèvement. Par ailleurs, le conseil demande que l'enquête parcellaire en vue d'acquérir les terrains nécessaires à ces travaux soit menée simultanément à l'enquête de DUP et sollicite le concours financier de l'agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse pour la phase foncière (acquisition des terrains et indemnisation des servitudes) et pour la phase de réalisation de ces opérations de protection.

4 - Garages

Le conseil municipal attribue (procédure négociée) le lot n° 2 (maçonnerie, déclaré infructueux lors de l'ouverture des plis le 10 août 2006) pour la construction du garage pour les dameuses à l'Entreprise Pugny BTP (Montmélian) pour un montant de 225 587,85 € HT. Par ailleurs, le conseil décide de régler la location du garage de Constant Martin-Fardon (Martinan) occupé 3 ans par la commune de 2004 à 2006 (soit un total de 825 euros).

5 - Réseaux secs

Le conseil attribue au Cabinet Profils études (Annecy) la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de Lachal et Les Moulins (coût : 6,90 % du montant des travaux) et en délègue la maîtrise d'ouvrage au syndicat départemental d'électricité de Savoie.

6 - Salles communales

Le conseil municipal décide de fixer à 200 euros par soirée ou par journée la location de la salle des fêtes pour les particuliers et les associations venant de l'extérieur (gratuit pour les associations de la commune). Une caution de 1 000 euros sera demandée à toute personne ou toute association qui utilisera cette salle des fêtes (6 voix pour et 3 voix pour la somme de 500 euros : R. Bozon, H. Girard, et H. Tardy). Par ailleurs, le conseil fixe à 80 euros par soirée ou par journée la location de la salle située dans le bâtiment Jeannolin (Martinan).

7 - Gîtes communaux

Le conseil augmente de 3 % les tarifs de location du gîte Le Sembuis (Lachenal) et fixe ceux du gîte l'Eterlou (ancienne maison Tardy à La Pierre, 15 places), à 1 800 euros (électricité en plus) par semaine en hiver 2006-2007, et en été 2007 à 900 euros par semaine en période de vacances scolaires et 700 euros par semaine hors vacances scolaires.

8 - Stationnement

Le commissaire enquêteur (six mois après la clôture de l'enquête) a donné un avis défavorable au projet de construction d'un parking au Martinan (terrain Martin-Fardon). Le maire indique qu'il n'est pas là « pour faire des parkings à des riverains qui n'en veulent pas et laisse à Madame le sous-préfet le soin de prendre la décision qui lui convient à l'issue de cette enquête d'utilité "privée" ». Par ailleurs, le conseil fixe (6 voix pour et 3 abstentions) à 7 500 euros (tarif 1986) le montant dont tout pétitionnaire devra s'acquitter pour chaque place de stationnement réglementaire manquante dans la réalisation de son projet. Ce tarif peut être actualisé chaque 1^{er} novembre.

9 - Divers

• Une étude a été réalisée par le Cabinet Defrain Signalisation Routière afin d'harmoniser les panneaux en Arvan-Villards. Pour Saint-Colomban, les travaux coûteraient 12 000 euros. Le conseil donne son accord pour qu'une consultation globale au niveau du Sivav soit réalisée au printemps concernant la signalisation d'information locale, la signalisation de direction étant effectuée plus tard.

• Création de poste administratif.

Le conseil décide de créer un poste à temps complet (35 heures par semaine) d'adjoint administratif de 2^e classe, le contrat à durée déterminée de Mme Lucie Antonacci se terminant le 5 février 2007.

• Suite à la demande de la DDE (Saint-Jean de Maurienne) qui instruit désormais les demandes de permis de construire, le conseil autorise tout demandeur à utiliser les chemins ruraux pour accéder à sa propriété ainsi que le survol du domaine communal (débord de toiture) sous les conditions suivantes : que les eaux pluviales soient récupérées sur le fonds du demandeur avec pose de chéneaux et descente de ces eaux dans un regard ; que les toitures soient équipées de crochets arrêt neige quand elles bordent une voie publique ; que ce débord de toiture n'entrave pas la circulation des camions (à foin ou du Sirtomm).

• Secours.

Le conseil accepte un avenant pour les secours héliportés à la convention adoptée le 11 août dernier par la société SAF Hélicoptères. Le montant est désormais fixé à 45 €/minute TTC.

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéropostuaire - Réparation industrielle
Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyenmer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU
19 JANVIER 2007

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (26 mars 2007), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Annie Bordas (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz), Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier), Delphine Ferroud (procuration à Patrick Louadoudi) et Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

1 - Débat d'orientation budgétaire

• Le directeur de la Maison du tourisme présente le projet de budget 2007 qui passerait de 155 000 euros (2006) à 250 000 euros, ce qui entraînerait pour la communauté de communes l'allocation d'une subvention de 173 000 euros contre 85 000 euros l'an passé. Dans ce budget, l'animation passerait de 15 000 euros à 45 000 euros dont 26 000 euros pour Festivillards, une employée (Chantal Frasse-Sombet) passerait à plein temps et un animateur serait recruté sur 6 mois pour préparer le travail en dehors de la saison.

• Les actions engagées par la communauté de communes seront poursuivies : études pour l'aménagement de la zone intercommunale, création de fumières, numérisation du cadastre (avec possibilité d'une borne interactive à la communauté de communes pour des consultations) ; d'autres seront éventuellement engagées : halte garderie dans les anciens locaux de la Maison du tourisme, marquage et sécurisation des arrêts du bus scolaire (2 à Saint-Alban et 3 à Saint-Colomban), réalisation de décharges de classe 3 à Saint-Colomban (probablement avant la déchetterie, en descendant) et à Saint-Alban (réhabilitation de la combe Favre), rénovation des sentiers dans le cadre d'un

• Rémy Debret quitte ses fonctions le 1^{er} mars pour le Sirtomm. Aucun appel d'offres n'a été lancé pour le remplacer.

• Pour le problème du béton du presbytère de Saint-Alban mais aussi de l'école (dalles, poutres d'angle) Patrick Louadoudi a contacté l'assurance pour faire une déclaration de sinistre : le problème principal c'est l'eau et l'humidité. En outre, il faut attendre (questions de garantie décennale) pour terminer les travaux de l'avancée de toit.

• Un avenant est accepté pour l'assurance de la communauté de communes car la Maison du tourisme est locataire (24 euros).

• Bibliothèque : il y aura 3 ouvertures hebdomadaire (9 voix pour la gratuité de l'adhésion et 4 pour 10 euros par famille). Le fonctionnement de l'espace multimédia sera « calqué » sur celui de la Maison du tourisme.

• La propriété de Mme Huguette Jamen a subi des détériorations lors du déneigement.

plan départemental (tour de la Lavoire et tour de l'Aigle), rénovation du café du Merlet (à discuter). Pour le budget des gîtes : avancer le dossier du gîte d'alpage de la combe du Merlet (permis de construire), rénovation de l'ancienne école du Premier-Villard (dépôt du permis de construire pour la réalisation de 3 logements pour des permanents en collaboration avec l'OPAC), travaux de réfection sur les bâtiments de La Perrière (pignons), doublement du téléski du Mont-Cuinat (700 000 euros sous forme d'un fonds de concours plafonné à 50 %).

2 - Navette

L'an dernier ce service de navette pour les skieurs, réalisé en partie avec le véhicule de la communauté de communes, avait coûté 1 340 euros. Patrick Louadoudi propose cette année l'employé territorial Rémy Debret, qui possède le permis de transport en commun, quittant ses fonctions le 1^{er} mars) de vendre ce véhicule et de faire réaliser ces navettes par un privé. Avec le nouveau ramassage scolaire il n'y aura pas de problème pour le nombre d'enfants et le lieu de ramassage.

3 - Divers

• Rémy Debret quitte ses fonctions le 1^{er} mars pour le Sirtomm. Aucun appel d'offres n'a été lancé pour le remplacer.

• Pour le problème du béton du presbytère de Saint-Alban mais aussi de l'école (dalles, poutres d'angle) Patrick Louadoudi a contacté l'assurance pour faire une déclaration de sinistre : le problème principal c'est l'eau et l'humidité. En outre, il faut attendre (questions de garantie décennale) pour terminer les travaux de l'avancée de toit.

• Un avenant est accepté pour l'assurance de la communauté de communes car la Maison du tourisme est locataire (24 euros).

• Bibliothèque : il y aura 3 ouvertures hebdomadaire (9 voix pour la gratuité de l'adhésion et 4 pour 10 euros par famille). Le fonctionnement de l'espace multimédia sera « calqué » sur celui de la Maison du tourisme.

• La propriété de Mme Huguette Jamen a subi des détériorations lors du déneigement.

Repas des anciens

Dans *Le Petit Villarin* de décembre 2006, Christophe Mayoux rendait compte des repas des anciens sous le titre « Malgré un séparatisme navrant », et terminait son article par ces mots : « Alors ne faudrait-il pas que les élus demandent leur avis à tous ces "sages" avant de leur organiser, l'an prochain de nouveau, des repas séparés ? »

Le maire de Saint-Alban, Georges Quézel-Ambrunaz, a donc envoyé un questionnaire aux participants de cette année en leur demandant leur avis, et les résultats sont les suivants : 16 personnes préfèrent un repas en commun avec Saint-Colomban et 13 préfèrent un repas séparé.

Parmi les 16 préférant le repas en commun, 13 souhaitent qu'il ait lieu à la salle des fêtes, 2 au restaurant (1 n'a pas d'opinion). Les 13 qui préfèrent le repas séparé plébiscitent l'auberge du Triandou.

ALP. SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Mouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le préfet approuve l'extension

Le 24 novembre dernier le conseil de la communauté de communes avait à se prononcer sur l'intégration de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes. Le résultat ayant fait apparaître 7 voix pour l'intégration et 7 voix contre, le maire de Saint-Colomban avait demandé que les conseils municipaux soient interrogés sur cette question dans la mesure où, selon lui, la demande de Sainte-Marie n'avait pas été repoussée. Comme elle n'a pas été non plus adoptée, le maire de Saint-Alban avait annoncé que la continuation du processus serait considérée par Saint-Alban comme un « passage en force » et que le conseil municipal de Saint-Alban démissionnerait. A la suite de quoi le président de la communauté de communes demandait aux conseils municipaux (30 novembre 2006) de se prononcer sur l'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines.

• Favorable à cette intégration, la commune de Saint-Colomban a été la première à délibérer (22 janvier 2007) S'appuyant sur l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales stipulant entre autres que « sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des conseillers municipaux des communes membres, représentant au moins la moitié de la population de ces communes » et que « chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune [...] dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création des établissements publics de coopération intercommunale », le conseil s'est prononcé (7 voix pour et 2 voix contre : Robert Bozon et Hervé Tardy) pour l'intégration de Sainte-Marie dans la communauté de communes.

• A Sainte-Marie-de-Cuines il a fallu convoquer trois fois le conseil municipal pour dégager une position. Après une première réunion qui ne s'est pas tenue faute de quorum (5 conseillers présents sur 15), le 25 janvier le maire demandait un vote de principe sur cette question. Sur les 11 présents, 4 conseillers municipaux se sont prononcés pour l'intégration de leur commune, 4 ont voté contre et 3 se sont abstenus dont 2 adjoints dans un vote à main levée. Finalement, le 1^{er}

février, le conseil (11 présents) se déterminait avec 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

• A Saint-Alban (27 janvier), aucune délibération n'a été prise, le maire refusant d'accéder à la demande du président de la communauté de communes d'autant que les 7 délégués de Saint-Alban au conseil communautaire avaient déposé le 23 janvier 2007 un recours gracieux auprès de la sous-préfecture contre la lettre du président validant la délibération selon eux non conforme du conseil communautaire.

De plus, en comptabilisant le vote d'un précédent conseil municipal sur ce point, le maire de Saint-Alban faisait remarqué que finalement « à la suite de tous ces votes, sur 32 conseillers en exercice (NDLR : des trois communes concernées), 15 seulement ont voté pour l'élargissement (12 non et 2 abstentions) » et indiquait que parmi les « nonistes », la proposition que beaucoup avancent est de mettre à profit l'année qui nous séparent des prochaines élections municipales pour engager une réflexion sur une communauté élargie, de façon à inclure cette réflexion dans les programmes électoraux (*lire ci-contre*).

En somme un plan B... qui ne sera pas mis en œuvre car le 22 mars 2007 le préfet a pris un arrêté « approuvant l'extension du périmètre de la communauté de communes de la vallée du Glandon à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines ». Toutes les autorités parties prenantes dans cette affaire (sous-préfet, président de la communauté de communes et maires des communes concernées) sont chargées de l'exécution de cet arrêté. En principe dans un délai de trois mois.

Craignant (ou prévoyant) sans doute une telle issue, le 24 mars dernier, le conseil municipal de Saint-Alban a décidé (7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Émile Quézel-Yoyon) de déposer un recours au tribunal administratif de Grenoble contre la délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2006. Un recours devrait être aussi déposé contre l'arrêté préfectoral. Ce qui, dans l'esprit des partisans de cette démarche, pourrait remettre en cause la suite du processus voire l'extension proprement dite.

POINT DE VUE

Débats dans la vallée des villards

Le numéro 138 de décembre 2006 du *Petit Villarin* a comporté, outre une page intitulée « Politique », plusieurs articles traitant également de différents aspects de la politique locale. On ne peut que s'en réjouir, le mot « politique » ayant pour moi un sens positif (il vient du grec *polis*, qui veut dire la ville, et signifie ce qui concerne la vie de la cité). Outre les compte rendus des divers conseils, communautaire ou municipaux, plusieurs articles traitent de l'environnement, des fumières, du prix de l'eau à Saint-Alban, de l'immobilier à Saint-Colomban, des « vives tensions » au conseil municipal de Saint-Alban ou de l'extension de la communauté de communes, ou même des repas des anciens...

Je souhaite donc faire, à mon tour, quelques commentaires, et spécialement sur la communauté de communes(#).

Je voudrais d'abord souligner que la tonalité générale des articles me paraît très pessimiste : la communauté de communes n'est pas ce lieu où l'on passe son temps à s'affronter en oubliant les intérêts de la vallée. Loin de moi la pensée de dire que tout y est serein, les affrontements existent, et Saint-Alban, le petit, doit souvent se défendre bec et ongles pour n'être pas « oublié » dans la réalisation de projets. Mais, bon an mal an, la communauté de communes travaille : depuis 2001, elle a réalisé un aménagement du domaine skiable (2 500 000 francs en fonds de concours), le téléski de liaison de Bellard (fonds de concours de 2 millions d'euros), l'école intercommunale (900 000 euros), la rénovation du presbytère de Saint-Alban (600 000 euros), la rénovation de la salle des fêtes et la construction de la Maison du tourisme (1 500 000 euros), la piste d'accès à la combe du Merlet (50 000 euros) ; les plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été élaborés en commun de façon à prévoir des actions communes pour de futures voiries et de futures urbanisations ; une AFP intercommunale fonctionne, subventionnée chaque année à hauteur de 20 000 euros pour des actions de remise en valeur de terrains agricoles qui commencent à porter leurs fruits ; un plan pluriannuel d'ouverture des hameaux a été mis en œuvre ; la numérisation des cadastres des deux communes – outil qui sera précieux quand on connaît la complexité du parcellaire dans notre vallée – est aussi l'œuvre de la communauté de communes.

J'en viens maintenant au projet d'extension à Sainte-Marie-de-Cuines, repoussé par Saint-Alban. J'ai appris ce projet par un coup de téléphone, qui m'annonçait la délibération du 23 février 2006 du conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines, délibération prise en présence du président de la communauté de communes et du maire de Saint-Colomban qui n'avaient pas eu la courtoisie d'en informer le conseil communautaire (et pourquoi pas de lui demander son avis ?) réuni précisément quelques jours avant. Le premier moment de surprise passé, les excuses du maire de Sainte-Marie acceptées, Sainte-Alban a participé sans réticence au travail de la commission chargée de réfléchir au projet de statuts.

Le travail terminé, il nous a semblé naturel d'informer les habitants de Saint-Alban et de leur demander leur avis : nous avons donc annexé le projet au bulletin municipal de juillet, nous avons tenu deux réunions publiques d'information-débat sur cette question et nous avons organisé, comme la loi

nous le permet, une consultation officielle en période de grande affluence, le 13 août 2006. 48 % des électeurs ont voté et le résultat est sans équivoque, 70 % s'étant prononcés contre l'extension. Une deuxième consultation, non officielle, organisée par écrit de façon anonyme mais sécurisée pour ne pas donner des résultats éventuellement « truqués » a donné un score encore plus négatif, 85 % se prononçant contre ou pour un report après les élections municipales de 2008.

Cette dernière observation est des plus pertinentes : l'extension de la communauté de communes ne figurait évidemment pas dans les programmes électoraux de 2001, et le projet hâtivement élaboré présentait de graves insuffisances, que nous n'avons volontairement pas soulignées au moment des consultations pour ne pas influencer nos électeurs et donc pour qu'ils se prononcent par eux-mêmes.

La première lacune est l'absence de discussion avec Saint-Etienne-de-Cuines, dont le maire a appris par mes soins le lancement de l'opération. Il n'était pas non plus dans le secret. Il est facile ensuite de se prononcer à sa place en disant que la différence des taux de taxe professionnelle l'empêchait d'adhérer. Mais il ne faut pas oublier que l'harmonisation des taux peut s'étaler sur 12 ans, et, de toutes façons, c'était à lui à donner la réponse... mais encore aurait-il fallu lui poser la question. Pour nous, en tous cas, une extension valable de la communauté de communes ne peut se concevoir qu'avec l'arrivée de nos voisins les plus proches, avec qui nous avons l'habitude de travailler sur des projets communs.

La deuxième et très grosse lacune réside dans l'absence de véritable projet communautaire avec Sainte-Marie : les statuts comportent évidemment une liste théorique de compétences mais, quand on regarde la réalité, que reste-t-il ? Il n'y a pas le personnel, pas l'école, pas l'eau et l'assainissement, pas la voirie. On y trouve le tourisme et un peu l'agriculture, et le règlement, à la place des communes, des diverses cotisations aux syndicats intercommunaux ou au service départemental d'incendie. On peut ajouter, d'un point de vue certes un peu égoïste, que l'extension à Sainte-Marie diminuerait les capacités financières disponibles sur la vallée.

Si la réponse des électeurs de Saint-Alban a été si nette, c'est qu'ils avaient bien senti les insuffisances et pour tout dire, le caractère artificiel de cette extension incomplète. Les délégués de Saint-Alban – et qu'aurait-on dit s'ils ne l'avaient pas fait – ont évidemment suivi l'avis de leurs électeurs, et ils ont, fort logiquement, voté contre l'extension en conseil communautaire, ce qui, légalement, ne devrait pas permettre au processus de continuer. Ce projet, très important pour l'avenir, devrait être l'un des thèmes de la prochaine campagne électorale.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Georges Quézel-Ambrunaz est maire de Saint-Alban.

(#) L'introduction qui présente les deux articles qui traitent de ce sujet (de Gilbert Pautasso et Jean Bellard) indique que ce projet d'extension induit des « dommages collatéraux », avec, depuis avril 2004, « la révocation de cinq conseillers municipaux du conseil communautaire » : or, à ma connaissance, un seul (Jacques Maurino) a été exclu dans ce cadre, les quatre autres (2 à Saint-Alban, et 2 à Saint-Colomban) l'ont été antérieurement pour d'autres motifs.

SIRTOMM

Encore un effort !

Aux Villards, la collecte des ordures ménagères s'effectue chaque semaine en « haute » saison, le mardi et le samedi, et le mardi en « basse » saison. La collecte des tris sélectifs (bacs jaunes) s'effectue le mercredi, tous les 15 jours, en « haute » saison et le 1^{er} mercredi du mois généralement en « basse » saison. Pour le verre le ramassage s'effectue en fonction du niveau. Aucune augmentation de fréquence est prévue.

En 2006, le Sirtomm a récupéré 15,8 tonnes de verre, 9 tonnes de tri sélectif et 133 tonnes d'ordures ménagères aux Villards. A la déchetterie, le Sirtomm a enlevé 228,5 tonnes dont 51 tonnes de fer et 88 tonnes d'encombrants non incinérables.

Selon le Sirtomm : « Le respect des bacs jaunes laisse à désirer avec la présence d'emballages non recyclables parfois importante selon la fréquentation, et ces constats :

- beaucoup de verre, malgré le rajout de 2 cloches à La Perrière et à La Pierre ;
- le verre est très présent dans les ordures ménagères et en tri sélectif notamment à Valmaure et Lachal où l'installation d'une

Christophe Mayoux

cloche est impossible du fait des difficultés d'accès pour les camions ; c'est donc aux habitants de faire l'effort d'aller déposer leur verre au plus près (à La Perrière).

• enfin la commune de Saint-Colomban devrait faire un petit effort pour déneiger l'accès et les couvercles des bacs jaunes, résés dehors faute de place, ce qui aiderait les gens à participer au tri. »

En 2004 le Sirtomm a monté l'« opération compost » qui consiste à mettre à disposition des composteurs en plastique recyclé ou en bois, de différents volumes, contre une participation de 15 euros. « Les foyers et collectivités disposant d'un terrain ou d'un jardin peuvent ainsi transformer en compost leurs déchets verts mais aussi une bonne partie de leurs déchets de cuisine ce qui représente entre 30 et 50 kg/an/personne. » Cela permettrait, selon le Sirtomm, « de lutter contre l'augmentation du volume et du coût des déchets à incinérer en développant ce recyclage "vert" » (Renseignements au 04-79-59-92-28).

Christophe Mayoux



Bravo les enfants !

Cette année, l'école intercommunale de la vallée des Villards accueille 23 élèves : 14 dans la classe des petits (maternelle et cours préparatoire) et 9 dans celle des grands (cours élémentaire et cours moyen).

Depuis plusieurs mois, ce sont les enfants eux-mêmes qui s'impliquent dans diverses initiatives, au sein d'une coopérative scolaire créée au premier trimestre de l'année scolaire. Une coopérative scolaire « est une association de mineurs poursuivant avec les adultes de la communauté scolaire des objectifs éducatifs. [...] Elle recherche la participation active et solidaire des élèves dans la construction de leurs apprentissages au travers de l'organisation et de la mise en oeuvre de projets ». Son but n'est donc pas d'assurer des apports financiers à l'école, mais d'éduquer les enfants à conduire ensemble des projets, sans faire l'impasse sur le fait qu'ils ont un coût !

Les 3 élèves du cours moyen 2^e année constituent le bureau de l'association, dont Anthony Martin-Fardon est président, Vincent Darves-Blanc secrétaire et Quentin Girard trésorier. Ils sont secondés par des adjoints des autres niveaux. Leur première initiative a été le marché de Noël, tenu le 16 décembre sous le préau de l'école. Des objets fabriqués par les élèves (avec l'aide précieuse de parents) ont été proposés à la vente, ainsi que des exemplaires d'un journal scolaire préparé depuis la rentrée. Il comporte deux tomes intitulés *Histoires de monstres et Jeux pour tous*, et on peut encore s'en procurer des numéros, en vente à l'école (2 euros).

Lors de ce marché de Noël, les enfants ont engrangé 300 euros, et un conseil coopératif a réuni tous les écoliers le 12 janvier, afin de débattre sur les besoins à satisfaire prioritairement avec l'argent recueilli. Leçon de citoyenneté en direct, au cours de laquelle les enfants ont fait preuve de mesure et sagesse.

Les élèves ont ensuite été acteurs du spectacle de Noël présenté le 22 décembre, les enseignantes ayant impulsé la partie « spectacle » (danses, chants, théâtre), le Sou des écoles assurant le bon fonctionnement matériel de l'après-midi et vendant à l'entracte des gâteaux et une flûte géante.

La classe des grands a présenté le mardi 27 février une « mini-conférence » sur les dinosaures. Cet événement d'un nouveau genre a été réussi : les élèves ont su maîtriser les techniques de l'exposé oral avec des supports visuels et le public, composé de Villarins, de touristes et d'enfants de tous âges, a été conquis.

Chant choral au profit du Sou des écoles

Le 1^{er} mars dernier, les choristes de la Villarine ont invité leurs collègues de l'Echo ardoisier de Saint-Julien Montdenis pour donner un concert vocal commun à l'église de Saint-Colomban au profit du Sou des écoles. Dans la première partie de cette soirée la Villarine, sous la baguette de Nicole Lavandier, a interprété des œuvres d'un répertoire qui fait maintenant son identité. L'Echo ardoisier (une cinquantaine de choristes dont Marc Tournabien, maire de Saint-Julien Montdenis et président du syndicat du pays de Maurienne), dont c'était la première sortie, est intervenu en seconde partie, dirigée par Aude Féaz qui a assuré, pour sa part, et en solo, la transition en interprétant quelques morceaux à la clarinette.

Cette soirée, qui a permis de récolter 107 euros pour le Sou des écoles, s'est déroulée devant 80 personnes environ, presque toutes en vacances. Elle s'est terminée devant un buffet offert par la commune de Saint-Colomban en présence de René Mugnier, maire.

Depuis ce concert, la Villarine, qui recherche des choristes pour assurer un bon équilibre des voix au sein du groupe, s'est déplacée à Saint-Rémy-de-Maurienne (16 mars) et se produira le 14 avril à La Chapelle, le 11 mai à Saint-Etienne-de-Cuines (avec l'école de musique du canton de La Chambre), le 9 juin à Jarrier, et le 9 Juillet à Valloire.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (t), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

• Le 29 septembre 2006 à Louveciennes, de Morgane, fille de Christophe **Giraud** et Myriam **Martin-Cocher**, et petite-fille de Armand et Danielle **Martin-Cocher** (Martinan).

• Le 28 novembre 2006 à Clermont-Ferrand, de Romane, fille de David **Favre-Bonté** et Florence **Brandon**, petite-fille de Robert et Annie **Favre-Bonté** (La Pierre), et arrière-petite-fille de Edouard (t) et Lucienne **Favre-Bonté** (Lachal).

• Le 1^{er} décembre 2006 à Arles, de Romain, fils de Alexandre **Bru** et Audrey **Belenguier**, petit-fils de Henri et Régine **Bru**, et arrière-petit-fils de Camille (t) (Le Bessay) et Henriette **Frasson-Botton** (née **Galle**, Nantchenu).

• Le 13 décembre 2006 à Dijon, de Constance, fille de Emmanuel et Cécile **Razavi**, petite-fille de Gilbert et Françoise **Martin-Cocher** (Martinan), et arrière-petite-fille de France (t) et Jules (t) **Martin-Cocher**.

• Le 26 décembre 2006 à Saint-Romans (Isère), de Emma, fille de Sébastien **Favre-Novel** et Ghislaine **Vonarhb**, petite-fille de M. et Mme Joël **Favre-Novel**, et arrière-petite-fille de Charles et Renée **Favre-Novel** (Martinan).

• Le 29 décembre 2006 à Chambéry, de Enzo, fils de Sonia **Riccio** et Sébastien **Fligeat**, petit-fils de Giovanni et Martine **Riccio**, et arrière-petit-fils de Raymond et Angèle **Quézel-Péron** (Planchamp).

• Le 7 janvier 2007 à Oyonnax, de Lucie, fille de Bertrand **Gavard** et Mélanie **Michaillard**, petite-fille de René (t) et Simone **Gavard**, et arrière-petite-fille de Pierre (t) et Lucie (t) **Bozon** (Valmaure).

• Le 18 janvier 2007 à Poissy, de Victor, fils de Jean-Pierre **Bordon-Biron** et Caroline **Favre-Tissot**, petit-fils de Emmanuel et Colette **Favre-Tissot** (Lachal) et de Raoul et Huguette

Bordon-Biron (La Pierre), et arrière-petit-fils de Rose **Bozon** (Lachal).

• Le 26 janvier 2007 à Montpellier, de Alexandre, fils de Sylvain **Daudé** et Marine **Rousseau**, petit-fils de Ginette **Cartier-Rousseau**, et arrière-petit-fils de Joseph (t) et Alice (t) **Cartier** (Lachal).

• Le 2 février 2007 à La Mure, de Zoé, fille de Arnaud **Riffard** et Eloise **Gobil**, et petite-fille de Philippe et Danielle **Gobil** (l'Eglise).

DÉCÈS

• De Mme Marguerite **Frasson-Gorret** née **Picton**, le 12 janvier 2007 à Landerneau (94 ans).

• De M. Roger **Martin-Cocher** (Martinan) le 7 février 2007 à La Tronche (95 ans).

• De Mme Marthe **Darves-Blanc** née **Cartier-Lange** (l'Eglise), le 6 mars 2007 à Chambéry (87 ans).

• De M. Pierre **Bordon-Biron** (La Pierre), le 10 mars 2007 à Salon-de-Provence (83 ans).

• De M. André **Bozon** (Valmaure), le 12 mars 2007 à Izernore (67 ans).

Pour publication
dans *Le Petit Villarin*

les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert Dubout

34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et
numéro de téléphone des auteurs
doivent accompagner ces envois.

PRÉCISIONS

• Mme Marie Estrade, ancienne gérante du Triandou, conteste le passage du compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban (séance du 2 décembre 2006) publié dans *Le Petit Villarin* (numéro 138, décembre 2006), concernant la propriété des locaux du Triandou lors du changement de gérant (7 avril 2006). Ce différend avec la municipalité a donné lieu à des échanges d'arguments par voie d'affiche.

• Après la publication de son article intitulé *Les chèvres de Sébastien et d'Amantine* (*Le Petit Villarin* numéro 138, décembre 2006), Mme Danièle Tronel souhaite apporter les précisions suivantes : « *A la suite d'une intervention autant maladroite qu'inadmissible de la part de la rédaction du Petit Villarin, je constate que mon texte à plusieurs reprises a été manipulé et déformé, ce qui en dénature le sens. Ce texte respectant la déontologie et la morale n'aurait pas dû être modifié. C'est la plus élémentaire règle du journalisme. Je constate que l'encadré (exact quant à son contenu) n'était pas de moi. De plus étant non signé, ce qui prête à confusion, il ne rentrait pas dans l'esprit de l'article. Je constate aussi l'absence de photos qui*

illustraient l'article. Ce n'est pas la première fois qu'il existe une censure photo dans le journal (voir censure d'une photo d'un article sur la Fhyt dans le numéro 133). Je demande donc la parution de mon article. Il était une fois les chèvres de Sébastien et d'Amantine. »

Ces précisions appellent ces commentaires :

1 – Non, l'article de Mme Danièle Tronel n'a pas été « manipulé et déformé », mais oui, il a été retouché comme la rédaction du *Petit Villarin* se réserve le droit de le faire chaque fois qu'un texte contient des longueurs, des mots impropre, des tournures incorrectes. Mais en aucun cas ces modifications n'ont « dénaturé le sens » des propos de l'auteur.

2 – La différence de ton entre l'article et l'encadré – qui nous a semblé indispensable et n'avait aucun caractère compromettant – est suffisamment nette pour qu'on puisse comprendre – et personne ne s'y est trompé – qu'il n'était pas de l'auteur.

3 – Enfin, nous avons considéré, compte tenu des obligations de mise en page du journal, que la publication de la photographie d'un troupeau de chèvres ou de *Violette sa capitaine* n'apporterait rien de plus à la compréhension du texte, pas plus que la publication de la photographie d'un bull travaillant dans le Glandon n'aurait apporté une information supplémentaire pertinente à l'article de Michel Tronel sur les travaux de la Fhyt (*Le Petit Villarin* numéro 133, septembre 2005).

✓ LE PETIT VILLARIN